



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## Table des matières

1	Objet du document	3
2	Modalités d'application	3
3	Synthèse des modifications	3
4	Evaluation de la conformité CE	4
5	Certification de la Chaîne de Contrôle PEFC et référentiels bois régionaux	9
6	Certification par examen de type des instruments de mesure	10
7	Certification par essai de type des logiciels d'aide à la prescription (dit « LAP ») et à la dispensation (dit « LAD »)	11
8	Certification des organismes évaluateurs délivrant l'attestation d'aptitude ( Fluides Frigorigènes)	12
9	Certification de Conformité Produits « CCP »	13
10	Certification de produits agricoles et denrées alimentaires (SIQO hors AB et SDOQ)	14
11	Certification du mode de production et de restauration Biologique	17
12	CertificationS GLOBALG.A.P. et LEAF	21
13	Certifications selon les référentiels IFS « International Featured Standards »	23
14	Certification BRC Global Standard (BRCGS)	24
15	Certification de textiles biologiques	26
16	Certification des organismes de formation à la prévention des risques liés à l'amiante	27
17	Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	27
18	Certification des entités chargées de l'entretien des véhicules ferroviaires et des fonctions d'entretien externalisées	29
19	Certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante	30
20	Certification des organismes de formation des Coordonnateurs Sécurité Protection Santé (CSPS)	30
21	Certification des prestations liées à la sécurité des systèmes d'information	31
22	Certification des organismes de formation de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) et des organismes compétents en radioprotection (OCR)	40
23	Certification des prestataires en localisation des réseaux	41
24	Délivrance des attestations de capacité (fluides frigorigènes)	41
25	Certification de l'écolabel des produits de la pêche maritime	42
26	Certification de produits industriels et artisanaux sous indication géographique (IG PIA)	42
27	Certification des organismes de formation au risque hyperbare	43
28	Certification de la formation des professionnels qui mettent un appareil de bronzage à disposition du public ou qui participent à cette mise à disposition	43
29	Certification des élevages de volailles	44
30	Certification des entreprises réalisant des travaux hyperbares	44
31	Certification des organismes en vue de la délivrance d'un label environnemental	45
32	Certification des organismes de formation des opérateurs de diagnostiC technique	47
33	certification des prestataires d'actions concourant au développement des compétences	48
34	Certification des services en ligne de médiation, conciliation et arbitrage	49
35	Certification des produits cosmétiques biologiques et naturels selon le référentiel Cosmos	49
36	Certification des Prestataires de formation à la protection de données	50



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



37. Certification des services dans les domaines de la cessation d'activité des installations classées pour la protection de l'environnement et des sites et sols pollués	51
38. certification des prestations de forage	52
39. Certification de cybersécurité des technologies de l'information et des communications	52
40. Certification des services de santé au travail	53
41. Certification DES opérations de traitement de données personnelles	54
42. Toute autre certification de produits ou services non évoquée précédemment (CERT CPS REF 35)	55
ANNEXE 1 - Familles de produits	69

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 1 OBJET DU DOCUMENT

Ce document a pour objet de définir la nomenclature des activités de certification couvertes par une accréditation selon la norme NF EN ISO/IEC 17065. Dans la suite du document, le terme « produit » se comprend également comme « processus » ou « service ».

La définition des termes produits, processus et services de la norme ISO/IEC 17065 s'appliquent.

Un domaine technique est défini par :

- pour les clauses 4 à 41, l'intitulé de la clause
- pour la clause 42, l'intitulé de chaque cadre gris.

Les 3 types de portée telles qu'établies dans le document CERT REF 08 sont identifiées comme suit :

- portée fixe : pas de mention spécifique
- portée flexible de type 1 : En l'absence de date ou de version, la version qui s'applique est celle gérée par l'OEC et disponible sur demande auprès de lui. La flexibilité de type 1 est imposée.
- portée flexible de type 2 : identifiée par la mention « portée flexible ». La portée flexible de type 2 optionnelle est identifiée par la mention « si portée flexible ». A défaut de cette mention, elle est imposée.

## 2 MODALITES D'APPLICATION

Ce document est applicable à compter du 21/04/2026.

## 3 SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS

Les modifications portent sur :

- la correction apportée au domaine eIDAS V2 au §22.3 (norme ETSI EN 319 403-1),
- l'ouverture à deux types de flexibilité pour l'accréditation en vue de la délivrance d'un label environnemental établi selon la norme NF EN ISO 14024 au §33.2,
- Ajout du domaine LEAF (Linking Environment And Farming) au §12,
- Mise à jour de la nomenclature sous SIQO suite à la révision du document EA-3/02 au §10,
- Précisions apportées au domaine de certification selon la Directive 2014/34/UE (ATEX) au §4.



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 4 EVALUATION DE LA CONFORMITE CE

<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Evaluation de la Conformité CE # / EC conformity assessment</b>
---	--

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Machines visées aux points 19 à 21 de l'annexe IV de la directive Machines 2006/42/CE	Directive Machines 2006/42/CE	Procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée (examen CE de type)	CERT CPS REF 28

*# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 13 juin 2013 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2009 relatif aux conditions d'habilitation des organismes notifiés pour mettre en œuvre les procédures d'évaluation de la conformité des machines*

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit si portée flexible granulométrie fixée par annexe du CERT CPS REF 28	Références du Règlement 305/2011, du référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant et si mention des normes harmonisées, version disponible sur JOUE  Si portée flexible : » « Portée flexible - Liste des activités accréditées et des référentiels (dont spécifications techniques harmonisées) disponible auprès de l'organisme certificateur »	Procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans le règlement concerné (1, 1+ ou 2+)	CERT CPS REF 28

*# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret no 2012-1489 du 27 décembre 2012 pris pour l'exécution du règlement (UE) no 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil*

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Matériels électriques destinés à être utilisés en atmosphères explosibles visés par la directive	Directive 2014/34/UE (ATEX)	Examen UE de type (module B) Conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de l'essai supervisé du produit (module C1) Assurance de la qualité de la production (module D) Assurance qualité du produit (module E) Vérification du produit (module F) Vérification à l'unité (module G)	CERT CPS REF 28



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Matériels non électriques destinés à être utilisés en atmosphères explosibles visés par la directive		Examen UE de type (module B) Conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de l'essai supervisé du produit (module C1) Assurance de la qualité de la production (module D) Assurance qualité du produit (module E) Vérification du produit (module F) Vérification à l'unité (module G)	CERT CPS REF 28
----	--	--	--	---	-----------------------

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2015-799 du 1er juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risques

Sous-Section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	listées en annexe 1	Produits visés par la directive	Directive 2013/29/UE (Articles Pyrotechniques)	Examen UE de type (module B) Conformité au type (avec contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires) (module C2) Assurance de la qualité de la production (module D) Assurance qualité du produit (module E) Vérification à l'unité (module G)	CERT CPS REF 28

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2015-799 du 1er juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risques

Sous-Section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	listées en annexe 1	Produits visés par la directive	Directive 2014/28/UE (Explosifs à usage civil)	Examen UE de type (module B) Conformité au type (module C2) Assurance de la qualité de la production (module D) Assurance qualité du produit (module E) Vérification du produit (module F) Vérification à l'unité (module G)	CERT CPS REF 28

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2015-799 du 1er juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risques

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	listées en annexe 1	Produit visé par la directive	Règlement (UE) 2016/426 (appareils à gaz)	Examen UE de type Assurance de la qualité de la production Assurance qualité du produit Vérification du produit Vérification à l'unité Conformité au type (avec contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires)	CERT CPS REF 28

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 19 septembre 2017 portant désignation d'un organisme pour l'attestation de conformité des appareils à gaz



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	Directive 92/42/CEE (chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux)	Examen "CE" de type Assurance de la qualité de la production Assurance qualité du produit Conformité au type (avec contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires)	CERT CPS REF 28

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 13 octobre 2016 portant désignation d'un organisme pour l'attestation de conformité des chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	Directive 2014/30/UE (CEM)	Procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée (examen UE de type)	CERT CPS REF 28

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret no 2015-1084 du 27 août 2015 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques

Sous-Section	Familles	Produit	Exigence essentielle	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	3.1.a	Directive 2014/53/UE (RED)	Procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée (examen UE de type – Module B)	CERT CPS REF 28
			3.1.b	Directive 2014/53/UE (RED)		
			3.2	Directive 2014/53/UE (RED)		
			3.3.d	Directive 2014/53/UE (RED), Règlement délégué (UE) 2022/30		
			3.3.e	Directive 2014/53/UE (RED), Règlement délégué (UE) 2022/30		
			3.3.f	Directive 2014/53/UE (RED), Règlement délégué (UE) 2022/30		
			3.3.g non appliqué avec les décisions de la Commission adoptées sous la R&TTED / 3.3.g NOT applied in conjunction with the Commission Decisions adopted under the R&TTED	Directive 2014/53/UE (RED)		
			3.3.g appliqué avec les décisions de la Commission adoptées sous la R&TTED / 3.3.g in conjunction with the Commission Decisions adopted under the R&TTED	Directive 2014/53/UE (RED)		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret no 2017-599 du 21 avril 2017 relatif à la mise à disposition sur le marché des équipements radioélectriques



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Sous-Section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DM	Matériels de transport et services associés	Sous-système ou constituant relatifs au domaine de nature structurelle « Infrastructure », « Matériel roulant », « Contrôle commandes – signalisation », « Energie »	Directive 2016/797 Décision 2010/713 ERA Technical document "Requirements for conformity assessment bodies seeking notification" Portée flexible- Liste des Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et les guides d'application des STI disponible auprès de l'organisme certificateur	Selon produit, procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans la Décision 2010/713/UE	CERT CPS REF 28

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'arrêté du 27 mai 2019 relatif aux conditions et aux modalités de notification et de désignation des organismes d'évaluation de la conformité et des organismes internes accrédités

Catégories (ou familles)	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Fertilisants tels que spécifiés dans les PFC 1 à 4 composés uniquement de matières couvertes par un ou plusieurs des CMC suivants : CMC 1 (à l'exception des inhibiteurs spécifiés dans CMC 1 point 4), CMC 4, CMC 6, CMC 7, CMC 8, CMC 11 Combinaisons de fertilisants tels que spécifiés dans la PFC 7 Fertilisants tels que spécifiés dans les PFC 1 à 4 contenant des matières couvertes par un ou plusieurs des CMC suivants : CMC 2, CMC 9, CMC 10 Inhibiteurs tels que spécifiés dans PFC 5 ou Fertilisants contenant des inhibiteurs tels que spécifiés dans CMC 1, point 4 Biostimulants végétaux tels que spécifiés dans PFC 6	Règlement UE 2019/1009 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché de fertilisants UE	Examen UE de type (Module B)  Assurance de la qualité du procédé de fabrication (Module D1)	CERT CPS REF 28
Fertilisants tels que spécifiés dans les PFC 1 à 6 contenant des matières couvertes par au moins un des CMC suivants: CMC 3, CMC 5, CMC 12, CMC 13, CMC 14 et CMC 15	Règlement UE 2019/1009 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché de fertilisants UE	Assurance de la qualité du procédé de fabrication (Module D1)	

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret no 2022-604 du 22 avril 2022 relatif à la notification des organismes d'évaluation de la conformité des fertilisants UE

Catégories (ou familles)	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Aéronefs sans équipage à bord (Drones) Catégories C0 à C4	Règlement UE n°2019/945 relatif aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux exploitants, issus de pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord	Examen UE de type (Module B)	CERT CPS REF 28

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Ordonnance no 2022-455 du 30 mars 2022 relative à la surveillance du marché et au contrôle des produits mentionnés au premier paragraphe de l'article 2 du règlement délégué (UE) 2019/945 de la Commission relatif aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux exploitants, issus de pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Catégories (ou familles)	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Produits (ou composants) catégorisés en groupes de risque 3 et 4	Directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine Règlement délégué 2024/370 Référentiel de l'organisme	Examen UE de type (module B)	CERT CPS REF 28
Matériaux métalliques Groupes C et D			
Produits (ou composants) catégorisés en groupes de risque 1 et 2	Directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine Règlement délégué 2024/370 Référentiel de l'organisme	Examen UE de type (module B) et conformité au type sur la base de l'assurance qualité du procédé de fabrication (module D)	
Matériaux métalliques- Groupes A et B			

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire européen précisé par le règlement délégué(UE) 2024/370 de la Commission du 23 janvier 2024

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Evaluation de la Conformité CE / EC</b> / <i>conformity assessment</i>
--	---

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	Directive 2014/31/UE (instruments de pesage à fonctionnement non automatique) Directive 2014/32/UE (instruments de mesure) Et référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant	<p>Selon produit, procédures d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Examen UE de type</li> <li>-Vérification à l'unité</li> <li>-Examen UE de conception</li> <li>-Contrôle interne de la production et contrôles supervisés de l'instrument à des intervalles aléatoires</li> <li>- Conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité de la production</li> <li>- Conformité sur la base de l'assurance complète de la qualité et du contrôle de la conception</li> <li>- Assurance de la qualité du procédé de fabrication</li> <li>- Conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité de l'instrument</li> <li>-Assurance de la qualité de l'inspection finale et de l'essai des instruments</li> </ul>	CERT CPS REF 28



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Produit visé par la directive selon la granulométrie NANDO	Règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle	Selon produit, procédures d'évaluation de la conformité telles que citées dans le Règlement concerné : -Examen UE de type (module B) -Conformité au type avec contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires (module C2) -Assurance de la qualité production (module D)	CERT CPS REF 28

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Catégories de machines ou de produits connexes visées par le Règlement Annexe 1 partie A (catégories 1 à 6) et Annexe 1 partie B (catégories 1 à 19)	Règlement 2023/1230/UE sur les machines	Selon produit, procédures d'évaluation de la conformité telles que citées dans le Règlement concerné : -Examen UE de type (module B) -Vérification à l'unité (module G)

## 5 CERTIFICATION DE LA CHAÎNE DE CONTRÔLE PEFC ET REFERENTIELS BOIS REGIONAUX

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de la Chaîne de contrôle selon le règlement PEFC /</b> <i>Certification of the chain of custody against PEFC standard</i>
---	---

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Chaîne de contrôle et marquage de produits forestiers et à base de bois <i>Chain of Custody of Forest Based Products</i>	Référentiel de PEFC International : Chaîne de contrôle et marquage de produits forestiers et à base de bois, version en vigueur disponible sur : <a href="http://www.pefcfrance.org">www.pefcfrance.org</a>  <i>PEFC International Standard : Chain of Custody of Forest Based Products available on <a href="http://www.pefc.org">www.pefc.org</a></i>	CERT CPS REF 16



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des produits bois ou dérivés du bois /</b> <i>Certification of wood or wood derived products</i>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DD	Produits du travail du bois	Produits bois ou dérivés de bois	Référentiel Bois des Alpes et son guide de mise en œuvre disponible sous <a href="http://www.boisdesalpes.net">www.boisdesalpes.net</a>	5	CERT CPS REF 16

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DD	Produits du travail du bois	Produits bois ou dérivés de bois	Référentiel de Certification Lignum Corsica, bois certifié, disponible sous <a href="https://www.odarc.corsica">https://www.odarc.corsica</a>	5	CERT CPS REF 16

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DD	Produits du travail du bois	Produits bois ou dérivés de bois	Référentiel de certification Bois des territoires du Massif central, disponible sous <a href="https://www.boisterritoiresmassifcentral.org">https://www.boisterritoiresmassifcentral.org</a>	5	CERT CPS REF 16

## 6 CERTIFICATION PAR EXAMEN DE TYPE DES INSTRUMENTS DE MESURE

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification par examen de type des instruments de mesure en métrologie légale # /</b> <i>Type examination certification of measuring devices for legal metrology</i>
---	--

Sous - Section	Familles/ Catégories	Produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
DK	Equipements électriques et électroniques	Instruments de mesure en métrologie légale	Décret n°2001-387 du 03/05/2001, arrêté du 31/12/2001 et l'arrêté catégoriel correspondant	CERT CPS REF 12
DL	Machines et équipements	Instruments de mesure en métrologie légale		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (UE) n°3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et Règlement (UE) n°432/2004 portant huitième adaptation au progrès technique du règlement (CEE) no 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification par examen de type des instruments de mesure</b> / <i>Type examination certification of measuring devices for legal metrology</i>
--	--

Produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Cf catégories de l'OIML	<ul style="list-style-type: none"><li>Recommandations de l'OIML par catégories d'instruments de mesure</li><li>D32- Guide pour l'application de la norme ISO/IEC 17065 à l'évaluation des organismes de certification en métrologie légale disponibles sur <a href="http://www.oiml.org">www.oiml.org</a></li></ul>	CERT CPS REF 12

## 7 CERTIFICATION PAR ESSAI DE TYPE DES LOGICIELS D'AIDE A LA PRESCRIPTION (DIT « LAP ») ET A LA DISPENSATION (DIT « LAD »)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification par essai de type des logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation #</b> / <i>Certification by type testing of medical prescription assistance softwares for ambulatory medicine</i>
--	--

Sous - Section	Familles/Catégories	Produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
DN	Autres produits manufacturés	Logiciels d'aide à la prescription en médecine ambulatoire	Référentiel et procédure de certification publiés par la HAS et disponible auprès de ses services	CERT CPS REF 20
		Logiciels hospitaliers d'aide à la prescription	Référentiel et procédure de certification publiés par la HAS et disponible auprès de ses services	
DN	Autres produits manufacturés	Logiciels d'aide à la dispensation en pharmacie d'officine	Référentiel et procédure de certification publiés par la HAS et disponible auprès de ses services	
		Logiciels d'aide à la dispensation de pharmacie à usage intérieur	Référentiel et procédure de certification publiés par la HAS et disponible auprès de ses services	

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Article L. 161-38 du Code de la sécurité sociale et le Décret n° 2004-1139 du 26/10/2004 relatif à la Haute Autorité de santé et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et le code de la santé publique (partie réglementaire)



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 8 CERTIFICATION DES ORGANISMES EVALUATEURS DELIVRANT L'ATTESTATION D'APTITUDE ( FLUIDES FRIGORIGENES)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des organismes évaluateurs délivrant l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article R 543-106 du code de l'environnement (fluides frigorigènes) #</b> / <i>Certification of assessment bodies issuing certificate of ability referred to article R 543-106 of environmental code (refrigerant fluids)</i>
--	---

Famille	Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Famille n°1 : les équipements de réfrigération, de pompe à chaleur et de climatisation (hors systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route)	Délivrance de l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article R 543-106 du code de l'environnement	« Modalités d'attribution de la certification des organismes évaluateurs dans le cadre des articles R.543-75 à R.543-123 du code de l'environnement », en application de l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement	CERT CPS REF 22
Famille n°2 : les systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route	Délivrance de l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article R 543-106 du code de l'environnement	« Modalités d'attribution de la certification des organismes évaluateurs dans le cadre des articles R.543-75 à R.543-123 du code de l'environnement », en application de l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement	

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 9 CERTIFICATION DE CONFORMITE PRODUITS « CCP »

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de Conformité Produits (CCP) # /</b> <i>Certification of food products with a French label "CCP"</i>
---	--

	<b>Catégories d'accréditation EA-3/02 M2022</b>	<b>Identification du référentiel / Programme de Certification</b>	<b>Document d'exigences spécifiques</b>
1.1	Viande et abats frais	<ul style="list-style-type: none"><li>- Articles L640-2, L641-20 à 24, et les articles R 641-58 à R641-68 du Code rural et de la pêche maritime,</li><li>- Arrêté du 14 décembre 2007 portant homologation des modalités minimales de contrôle des exigences et recommandations en matière de certification de conformité,</li><li>- Arrêté d'approbation du 30/06/2008, portant approbation du logo d'identification de certification de conformité d'un produit.</li></ul> Disponibles sur <a href="http://www.legifrance.gouv.fr">www.legifrance.gouv.fr</a> <ul style="list-style-type: none"><li>- Guide des Bonnes Pratiques en matière de l'arrêté du 03/07/2007 disponible sur <a href="http://www.agriculture.gouv.fr">www.agriculture.gouv.fr</a>.</li><li>- Référentiels de certification, disponibles auprès de l'OC</li></ul> PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées et référentiels disponibles auprès de l'Organisme Certificateur  <i>French laws and guidances available on <a href="http://www.legifrance.fr">www.legifrance.fr</a> or <a href="http://www.agriculture.gouv.fr">www.agriculture.gouv.fr</a> and certification standard available from CB</i> <i>FLEXIBLE SCOPE - List of accredited activities and specifications available from Certification Body</i>	CERT CPS REF 17
1.2	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)		
1.3	Fromages		
1.4	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)		
1.5	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)		
1.6	Fruits, légumes et céréales frais ou transformés		
1.7	Poissons, mollusques, crustacés frais et leurs produits dérivés		
1.8	Autres produits de l'annexe I du traité (épices, etc.)		
1.9	Autres produits alimentaires du Règlement UE 1151/2012 (2.1 à 2.8 et 2.21 à 2.27)		
1.10	Autres produits non-alimentaires du Règlement UE 1151/2012 (2.9 à 2.20)		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par les Articles L641-20 et suivants du Code Rural



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 10 CERTIFICATION DE PRODUITS AGRICOLES ET DENREES ALIMENTAIRES (SIQO HORS AB ET SDOQ)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de produits agricoles et denrées alimentaires sous SIQO hors AB ou SDOQ #</b> / <i>Certification of agricultural products and food for SIQO except of OF and SDOQ</i>
--	--

### 10.1. Catégories de produits pour les SIQO/SDOQ hors vins et spiritueux

Règlementations principales (cf tableau ci-dessous)		Catégories d'accréditation EA-3/02 M2022	Accreditation category -EA-3/02 M2022
RUE 2024/1143	1.1	Viande et abats frais	Fresh meat and offal
	1.2	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)	Meat products (cooked, salted, smoked, etc.)
	1.3	Fromages	Cheeses
	1.4	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)	Other products of animal origin (eggs, honey, various dairy products except butter, etc.)
	1.5	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)	Oils and fats (butter, margarine, oil, etc.)
	1.6	Fruits, légumes et céréales frais ou transformés	Fruit, vegetables and cereals fresh or processed
	1.7	Poissons, mollusques, crustacés frais et leurs produits dérivés	Fresh fish, molluscs, and crustaceans and products derived therefrom
	1.8	Autres produits de l'annexe I du traité (épices, etc.)	Other products listed in Annex I to the Treaty (spices etc.)
	1.9	Autres produits alimentaires du Règlement UE 1151/2012 (2.1 à 2.8 et 2.21 à 2.27)	Classes 2.1 to 2.8 and 2.21 to 2.27 as referred to in Annex I to Regulation (EU) No 1151/2012 (food)
	1.10	Autres produits non-alimentaires du Règlement UE 1151/2012 (2.9 à 2.20)	Classes 2.9 to 2.20 as referred to in Annex I to Regulation (EU) No 1151/2012 (non-food)
RUE 2024/1143 et RUE 1308/2013	1.11	Vins et produits de la vigne exceptés les vinaigres de vin	Wines
RUE 2024/1143 et RUE 786/2019	1.12	Boissons spiritueuses	Spirits
RUE 2024/1143	1.13	Vins aromatisés	Aromatised grapevine products



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 10.2. Présentation de la portée d'accréditation pour les SIQO français hors vins et spiritueux

Sous-Domaine de certification	Familles/ Catégories	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Label Rouge (LR) <i>French label "Label Rouge"</i>	Catégories de produits 1.1. à 1.10 déterminées au § 10.1	Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap. 1er section 1 et chap. 2, 3, 4 et 5 et textes d'application associés, Règles de l'INAO, Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO disponibles auprès de l'OC (French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB)  Portée flexible (Flexible scope) : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO	CERT CPS REF 18
Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) <i>Traditional Speciality Guaranteed (TSG)</i>	Catégories de produits 1.1. à 1.10 déterminées au § 10.1	Règlement (UE) 2024/1143 et modifications ultérieures Règles de l'INAO Cahiers des charges et plans de contrôle, validés par l'INAO Portée flexible : liste des activités de certification disponible auprès de l'OC  (Reg. (EU) 2024/1143 and subsequent amendments, rules of INAO, control plans and certification procedures validated by INAO)	
Indication Géographique Protégée (IGP) <i>Protected Geographical Indication (PGI)</i>	Catégories de produits 1.1. à 1.10 déterminées au § 10.1	Règlement (UE) 2024/1143 et modifications ultérieures Règles de l'INAO Cahiers des charges et plans de contrôle, validés par l'INAO Portée flexible : liste des activités de certification disponible auprès de l'OC  (Reg. (EU) 2024/1143 and subsequent amendments, rules of INAO, control plans and certification procedures validated by INAO)	
Appellations d'Origine Protégée (AOP) <i>Protected Designation of Origin (PDO)</i>	Catégories de produits 1.1. à 1.10 déterminées au § 10.1	Règlement (UE) 2024/1143 et modifications ultérieures Règles de l'INAO Cahiers des charges et plans de contrôle, validés par l'INAO Portée flexible : liste des activités de certification disponible auprès de l'OC  (Reg. (EU) 2024/1143 and subsequent amendments, rules of INAO, control plans and certification procedures validated by INAO)	

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le RUE 2024/1143, et les Articles L640.1 et suivant, ainsi que les Articles L641-20 et suivants du Code Rural



**10.3. Présentation de la portée d'accréditation pour des SIQO français vins et spiritueux**

Sous-Domaine de certification	Familles/ Catégories	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Indication Géographique Protégée (IGP) <i>Protected Geographical Indication (PGI)</i>	Produits vitivinicoles <i>Wines</i>	Règlements (UE) n°2024/1143 et 1308/2013, et modifications ultérieures Règles de l'INAO Cahiers des charges et plans de contrôle, validés par l'INAO Portée flexible: liste des activités de certification disponible auprès de l'OC  (Regulations (EU) n°2024/1143 and 1308/2013 and subsequent amendments, rules of INAO, control plans and certification procedures validated by INAO)	CERT CPS REF 18
Appellations d'Origine Protégée (AOP) <i>Protected Designation of Origin (PDO)</i>	Produits vitivinicoles <i>Wines</i>	Règlements (UE) n°2024/1143 et 1308/2013, et modifications ultérieures Règles de l'INAO Cahiers des charges et plans de contrôle, validés par l'INAO Portée flexible: liste des activités de certification disponible auprès de l'OC  (Regulations (EU) n°2024/1143 and 1308/2013 and subsequent amendments, rules of INAO, control plans and certification procedures validated by INAO)	
Indication Géographique (IG) des Boissons Spiritueuses <i>(Geographical Indications (GI) of spirit drinks)</i>	Boissons spiritueuses <i>Spirits drinks</i>	Règlements (UE) n° 2024/1143 et 2019/787 et modifications ultérieures Règles de l'INAO Cahiers des charges et plans de contrôle, validés par l'INAO Portée flexible : liste des activités de certification disponible auprès de l'OC  (Regulations (EU) n°2024/1143 and 2019/787 and subsequent amendments, rules of INAO, control plans and certification procedures validated by INAO)	
Indication Géographique (IG) de produits viticoles aromatisés <i>(Geographical Indications (GI) of Aromatised wine products)</i>	Produits viticoles aromatisés <i>Aromatised wine products</i>	Règlement (UE) 2024/1143 et modifications ultérieures Règles de l'INAO Cahiers des charges et plans de contrôle, validés par l'INAO Portée flexible : liste des activités de certification disponible auprès de l'OC  (Reg. (EU) 2024/1143 and subsequent amendments, rules of INAO, control plans and certification procedures validated by INAO)	

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le RUE 2024/1143, et règlements européens associés et les Articles L640.1 et suivants, ainsi que les Articles L641-20 et suivants du Code Rural



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 11 CERTIFICATION DU MODE DE PRODUCTION ET DE RESTAURATION BIOLOGIQUE

### 11.1. Opérateurs de l'Union Européenne (AB-UE)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification du mode de production agriculture biologique pour les opérateurs Français #</b> / <i>Certification of organic production methods for operators in EU</i>
--	---

Processus par catégories de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
a- Végétaux et Productions végétales non transformées, y compris les semences et autres matériels de reproduction des végétaux <i>(Unprocessed Plant and plant productions, including seeds and other plant reproductive material)</i>	Règlements UE n°2018/848 et n°2017/625 et leurs règlements associés, Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap. 1 <sup>er</sup> section 1 et chap. 2, 3 et Code de la consommation, Livre I, Titre II, section 1 et Livre IV, titre I, chap. 2 et leurs décrets et arrêtés d'application, Règles de l'INAO, et la procédure de contrôle type de l'organisme de certification  Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO, disponible auprès de l'organisme  <i>Council Regulation EU 2018/848 and 2017/625, its corrigendum, French laws, INAO rules and standard control procedures of the certification body (Flexible scope)</i>	CERT CPS REF 19
b- Animaux et Productions animales non transformées <i>(Livestock and unprocessed Livestock productions)</i>		
c- Algues et Produits de l'aquaculture non transformés <i>(Algae and unprocessed aquaculture productions)</i>		
d- Produits agricoles transformés y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine <i>(Processed agricultural production, including aquaculture products, for use a food)</i>		
e- Aliments pour animaux <i>(Feed)</i>		
f- Vin <i>(Wine)</i>		
g- Autres produits énumérés à l'annexe I du RUE 2018/848 ou non couvertes par les catégories précitées <i>(Other productions listed in annex I to REU 2018/848 or not covered by the previous categories)</i>		
Certification de groupes d'opérateurs <i>(Certification of group of operators)</i>		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (CE) n°834/2007 et Règlements européens associés / *Regulation EC n°834/2007, its corrigendum and relevant Europeans, ainsi que le Code Rural / French laws*



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification du mode de production agriculture biologique pour les opérateurs de l'Union Européenne (AB-UE) # /</b> <i>Certification of organic production methods for operators in EU</i>
--	---

Processus par catégories de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
a- Végétaux et Productions végétales non transformées, y compris les semences et autres matériels de reproduction des végétaux <i>(Unprocessed Plant and plant productions, including seeds and other plant reproductive material)</i>	Règlements UE n°2018/848 et n°2017/625 et leurs règlements associés, Règles de l'autorité nationale compétente, la procédure de contrôle type de l'organisme de certification  Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'autorité nationale compétente, disponible auprès de l'organisme  <i>Council Regulation EU 2018/848 and 2017/625, its corrigendum, National laws and rules and standard control procedures of from the certification body (Flexible scope)</i>	CERT CPS REF 19
b- Animaux et Productions animales non transformées <i>(Livestock and unprocessed Livestock productions)</i>		
c- Algues et Produits de l'aquaculture non transformés <i>(Algae and unprocessed aquaculture productions)</i>		
d- Produits agricoles transformés y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine <i>(Processed agricultural production, including aquaculture products, for use a food)</i>		
d- Aliments pour animaux <i>(Feed)</i>		
f- Vin <i>(Wine)</i>		
g- Autres produits énumérés à l'annexe I du RUE 2018/848 ou non couvertes par les catégories précitées <i>(Other productions listed in annex I to REU 2018/848 or not covered by the previous categories)</i>		
Certification de groupes d'opérateurs <i>(Certification of group of operators)</i>		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (UE) n°2018/848 et Règlements européens associés / Regulation EU n°2018/848, its corrigendum and relevant Europeans, ainsi que le Code Rural / French laws



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 11.2. Opérateurs de Pays tiers non reconnus par l'Union Européenne

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de produits agriculture biologique (AB) importés dans l'UE depuis des pays tiers à des fins de conformité avec la réglementation européenne #</b> / <i>Certification of organic production of agricultural products for third countries with equivalency purpose</i>
--	---

Processus par catégories de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
a- Végétaux et Productions végétales non transformées, y compris les semences et autres matériels de reproduction des végétaux <i>(Unprocessed Plant and plant productions, including seeds and other plant reproductive material)</i>	Règlements UE n°2018/848 et n°2021/1698 et leurs règlements associés, et la procédure de contrôle type de l'organisme de certification  Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec la reconnaissance demandée auprès de la Commission Européenne, disponible auprès de l'organisme  <i>Council Regulation EU 2018/848 and 2021/1698, its corrigendum, and standard control procedures of the certification body (Flexible scope)</i>	CERT CPS REF 19
b- Animaux et Productions animales non transformées <i>(Livestock and unprocessed Livestock productions)</i>		
c- Algues et Produits de l'aquaculture non transformés <i>(Algae and unprocessed aquaculture productions)</i>		
d- Produits agricoles transformés y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine <i>(Processed agricultural production, including aquaculture products, for use a food)</i>		
e- Aliments pour animaux <i>(Feed)</i>		
f- Vin <i>(Wine)</i>		
g- Autres produits énumérés à l'annexe I du RUE 2018/848 ou non couvertes par les catégories précitées <i>(Other productions listed in annex I to REU 2018/848 or not covered by the previous categories)</i>		
Certification de groupes d'opérateurs <i>(Certification of group of operators)</i>		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (UE) n°2018/848 et Règlements européens associés / Regulation EU n°2018/848, its corrigendum and relevant Europeans



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 11.3. Opérateurs de Pays Tiers reconnus par l'Union Européenne

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification du mode de production agriculture biologique (AB) pour les opérateurs de pays tiers reconnus par l'Union Européenne #</b> / <i>Certification of Organic production methods for operators of third countries recognized by the EU</i>
--	---

Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
A- Produits végétaux non transformés <i>(Unprocessed Plant productions)</i>	[L'OC demandeur doit préciser ici <b>LE NOM DU REFERENTIEL            EVALUE]</b> disponibles auprès de l'organisme certificateur jusqu'au 31/12/2026  <b>[CB MUST INDICATE THE NAME            OF THE RECOGNIZED            STANDARD]</b> available from the <i>certification body</i>	CERT CPS REF 19
B- Produits animaux vivants ou non transformés <i>(Unprocessed Livestock productions)</i>		
C- Produits de l'aquaculture <i>(Aquaculture products)</i>		
D- Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine <i>(Production of processed food,)</i>		
E- Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation animale <i>(Production of processed Feeds)</i>		
F- Semences et matériel de reproduction <i>(Seeds and propagation materials)</i>		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (CE) n°834/2007 et Règlements européens associés / Regulation EC n°834/2007, its corrigendum and relevant Europeans, ainsi que le Code Rural / French laws

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de produits agriculture biologique (AB) importés dans l'UE depuis des pays tiers à des fins de conformité avec la réglementation européenne #</b> / <i>Certification of organic production of agricultural products for third countries with equivalency purpose</i>
--	---

Processus par catégories de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
a- Végétaux et Productions végétales non transformées, y compris les semences et autres matériels de reproduction des végétaux <i>(Unprocessed Plant and plant productions, including seeds and other plant reproductive material)</i>	Règlements UE n°2018/848 et n°2021/1698 et leurs règlements associés, Les règles nationales reconnues par les accords commerciaux, et la procédure de contrôle type de l'organisme de certification  Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'autorité nationale compétente, disponible auprès de l'organisme  <i>Council Regulation EU 2018/848 and 2021/1698, its corrigendum, National laws and rules and standard control</i>	CERT CPS REF 19
b- Animaux et Productions animales non transformées <i>(Livestock and unprocessed Livestock productions)</i>		
c- Algues et Produits de l'aquaculture non transformés <i>(Algae and unprocessed aquaculture productions)</i>		
d- Produits agricoles transformés y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine <i>(Processed agricultural production, including aquaculture products, for use a food)</i>		
e- Aliments pour animaux <i>(Feed)</i>		
f- Vin <i>(Wine)</i>		



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



g- autres produits énumérés à l'annexe I du RUE 2018/848 ou non couvertes par les catégories précitées (Other productions listed in annex I to REU 2018/848 or not covered by the previous categories)	<i>procedures of the certification body (Flexible scope)</i>	
Certification de groupes d'opérateurs (Certification of group of operators)		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (UE) n°2018/848 et Règlements européens associés / Regulation EU n°2018/848, its corrigendum and relevant Europeans

## 11.4. Restauration biologique

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / Description of the activities produced by the organization	<b>Certification du mode de restauration biologique #</b>
---	---

Processus	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Mode de restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté du 09/12/19 – Cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique</li> <li>- INAO-DEC-CONT-AB-2 – Dispositions de contrôle communes au cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique et les règles établies par l'INAO disponibles sur son site internet</li> <li>- Plan de contrôle validé par l'INAO disponible auprès de l'organisme certificateur</li> </ul> <p><i>French law relevant about organic restaurant (see french version) and rules from INAO, available in INAO's website - Control plan, approved by INAO and available on certification body</i></p>	CERT CPS REF 19

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 09/12/19, cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique

## 12. CERTIFICATIONS GLOBALG.A.P. ET LEAF

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / Description of the activities produced by the organization	<b>Certification GLOBALG.A.P.</b>
---	-----------------------------------

Domaine de certification	Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
<b>Système Raisonné de Culture</b> (Integrated Farm Assurance)	Productions végétales (Plants)	Modalités Générales relatives à GLOBALG.A.P. IFA Principes et critères IFA version SMART pour les fruits et légumes ou fleurs plantes et ornementales disponibles sur <a href="http://www.globalgap.org">www.globalgap.org</a>  <b>OPTION(s) 1 – 2</b>  <i>The General Regulations of GLOBALG.A.P. Integrated Farm Assurance and associated documents (<a href="http://www.globalgap.org">www.globalgap.org</a>) Principles and criteria IFA version SMART for fruits and vegetables or flowers and ornamentals</i>	CERT CPS REF 15



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Système Raisonné de Culture</b> (Integrated Farm Assurance)	Productions végétales (Plants) Fruits et Légumes	Modalités Générales relatives à GLOBALG.A.P. IFA Principes et critères IFA version GFS pour les fruits et légumes disponibles sur <a href="http://www.globalgap.org">www.globalgap.org</a>  <b>OPTION(s) 1 – 2</b>  <i>The General Regulations of GLOBALG.A.P. Integrated Farm Assurance and associated documents (<a href="http://www.globalgap.org">www.globalgap.org</a>) Principles and criteria IFA version GFS for fruits and vegetables</i>	
<b>GLOBALG.A.P. Chaîne de Contrôle</b> (Chain of Custody)	/	Modalités Générales relatives à GLOBALG.A.P. Chaîne de Contrôle CoC version 6 Points de contrôles et critères de conformité de GLOBALG.A.P. CoC version 6 disponible sur <a href="http://www.globalgap.org">www.globalgap.org</a>  <i>The General Regulations of GLOBALG.A.P. CoC and control points and compliance criteria, version 6 (<a href="http://www.globalgap.org">www.globalgap.org</a>)</i>	

<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description</b> <i>of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification LEAF (Linking Environment And Farming)</b>
---	---

<b>Domaine de certification</b>	<b>Processus par Catégories de produits</b>	<b>Identification du référentiel/ Programme de Certification</b>	<b>Document d'exigences spécifiques</b>
<b>Système Raisonné de Culture et d'Elevage</b> (farming and livestock sustainable system)	Produits issus de l'agriculture (Farmed Products)	LEAF Marque Standard, Rules for LEAF Marque Producer Groups & Multisite operations, LEAF Marque System Rules, Audit Process And associated documents, such as the Guideline Available on <a href="https://leaf.eco/leafmarque/standard">https://leaf.eco/leafmarque/standard</a> <b>OPTION(s) 1 – 2</b>	CERT CPS REF 15



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 13. CERTIFICATIONS SELON LES REFERENTIELS IFS « INTERNATIONAL FEATURED STANDARDS »

Description des activités réalisées par l'organisme <i>/ Description of the activities produced by the organization</i>	Certification IFS (International Featured Standards) / IFS (International Featured Standards) certification
--	---

### 13.1. Référentiel IFS FOOD

Sous-domaine de certification	Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
International Food Standard (IFS) Food	Secteur 1 : Viandes rouges et blanches, volailles, produits et préparations à base de viande ( <i>Red and white meat, poultry and meat products</i> )	Référentiel IFS Food, version en vigueur disponible sur : <a href="http://www.ifs-certification.com">www.ifs-certification.com</a>  IFS Food technical standard available version on <a href="http://www.ifs-certification.com">www.ifs-certification.com</a>	CERT CPS REF 15
	Secteur 2 : Poissons, produits de la mer et préparations ( <i>Fish and fish products</i> )		
	Secteur 3 : Œufs et produits dérivés d'œufs ( <i>Eggs and egg products</i> )		
	Secteur 4 : Produits laitiers ( <i>Dairy products</i> )		
	Secteur 5 : Fruits et légumes ( <i>Fruit and vegetables</i> )		
	Secteur 6 : Céréales, semoulerie, boulangerie et pâtisserie, confiserie, snacks ( <i>Grain products, cereals, industrial bakery and pastry, confectionary, snacks</i> )		
	Secteur 7 : Produits combinés ( <i>Combined products</i> )		
	Secteur 8 : Boissons ( <i>Beverages</i> )		
	Secteur 9 : Huiles et graisses ( <i>Oils and fats</i> )		
	Secteur 10 : Aliments déshydratés, autres ingrédients et compléments alimentaires ( <i>Dry goods, food additives and supplements</i> )		
	Secteur 11 : Aliments pour animaux domestiques ( <i>Pet food</i> )		

### 13.1. Référentiel IFS LOGISTICS

International Food Standard (IFS) Logistique	Prestations de service de logistique de produits alimentaires ( <i>Service delivery logistics of food</i> )	Référentiel IFS Logistique - version en vigueur disponible sur : <a href="http://www.ifs-certification.com">www.ifs-certification.com</a>	CERT CPS REF 15
	Prestations de services de logistique de produits non-alimentaires ( <i>Service delivery logistics of non-food products</i> )	IFS Logistic technical standard available version on <a href="http://www.ifs-certification.com">www.ifs-certification.com</a>	

### 13.2. Référentiel IFS HPC

Sous-domaine de certification	Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
	Cat 1 - Cosmétiques ( <i>Cosmetics</i> )		CERT CPS REF 15



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



IFS Droguerie Parfumerie Hygiène (DPH)  IFS Household and Personal Care (HPC)	Cat 2 - Détergents et savons (Household chemical products)	Référentiel IFS DPH, version en vigueur disponible sur : <a href="http://www.ifs-certification.com">www.ifs- certification.com</a>  IFS HPC technical standard available version on <a href="http://www.ifs-&lt;br/&gt;certification.com">www.ifs- certification.com</a>	
	Cat 3 -Bazar à usage unique (Housekeeping properties)		
	Cat 4 – Hygiène personnelle (Personal hygiene)		

### 13.3. Référentiel IFS BROKER

Sous-domaine de certification	Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel/ Programme de Certification certification standard	Document d'exigences spécifiques
IFS BROKER  IFS Broker	Cat 1 - Produits alimentaires (Food)	Référentiel IFS BROKER version en vigueur disponible sur : <a href="http://www.ifs-&lt;br/&gt;certification.com">www.ifs- certification.com</a>  IFS BROKER technical standard available version on <a href="http://www.ifs-&lt;br/&gt;certification.com">www.ifs- certification.com</a>	CERT CPS REF 15
	Cat 2 - Droguerie (Household and Personal Care)		
	Cat 3 - Emballage (Packaging materials)		
	Cat 4 – Combinaison (A combination of above products )		

### 14. CERTIFICATION BRC GLOBAL STANDARD (BRCGS)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> Description of the activities produced by the organization	<b>Certification BRC Global standard for Food Safety (BRCGS Food) / BRC Global standard for Food Safety (BRCGS Food)</b>
--	--

#### 14.1. BRC Global standard for Food Safety (BRCGS Food)

Champ de l'audit par groupe	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Groupe 1 : Produits crus d'origine animale ou végétale qui doivent être cuits avant d'être consommés 1- Viande rouge crue 2- Volaille crue 3-Plats préparés crus 4- Produits à base de poisson cru  (Field 1 : Raw products of animal or vegetable origin that require cooking prior to consumption 1- Raw red meat 2- Raw poultry 3- Raw prepared products 4- Raw fish products and preparations)	Norme mondiale BRCGS pour la sécurité des denrées alimentaires, version en vigueur disponible sur <a href="http://www.brcgs.com">www.brcgs.com</a>  Global Standard for Food Safety, available version on <a href="http://www.brcgs.com">www.brcgs.com</a>	CERT CPS REF 15
Groupe 2 : Fruits, Légumes et fruits à coque 5- Fruits, légumes et fruits à coque 6- Fruits, légumes et fruits à coque préparés  (Field 2 : Fruit, Vegetables and nuts 5- Fruit, vegetables and nuts 6- Prepared fruit, vegetables and nuts )		



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<p>Groupe 3 : Aliments et liquides transformés par pasteurisation ou traitement UHT utilisés comme traitement thermique ou technologie similaire : 7- Produits laitiers, oeuf liquide</p> <p><i>(Field 3 : Processed foods and liquids with pasteurisation or UHT as heat treatment or similar technology 7- Dairy, liquid egg)</i></p>		
<p>Groupe 4 : Aliments transformés, prêts à consommer ou à réchauffer : 8- Produits à base de viande / poisson cuit(e) 9- Viandes et poissons traités en salaison crus ou fermentés 10- Plats préparés et sandwiches, desserts prêts à consommer</p> <p><i>Field 4: Processed foods, ready to eat or heat and eat foods, i.e. heat treatment or segregation and processes that control products 8- Cooked meat/fsh products 9- Raw cured and/or fermented meat and fish 10- Ready meals and sandwiches, ready- to-eat desserts)</i></p>		
<p>Groupe 5 : Produits stables à température ambiante ayant subi une pasteurisation ou une stérilisation comme traitement thermique : 11- Produits à forte ou faible acidité en conserve, en bocal ou dans des conteneurs en plastique</p> <p><i>(Field 5: Ambient stable, with pasteurisation or sterilisation as heat treatment 11- Low/high acid in cans/glass)</i></p>		
<p>Groupe 6 : produits stables à température ambiante n'impliquant pas de stérilisation comme traitement thermique : 12- Boissons 13- Boissons alcoolisées et produits fermentés ou brassés 14- Boulangerie 15- Aliments et ingrédients déshydratés 16- Confiseries 17- Céréales et snacks 18- Huiles et graisses</p> <p><i>(Field 6: Ambient stable products not involving sterilisation as heat treatment 12- Beverages 13- Alcoholic drinks and fermented/ brewed products 14- Bakery 15- Dried foods and ingredients 16- Confectionery 17- Cereals and snacks 18- Oils and fats)</i></p>	<p>Norme mondiale BRCGS pour la sécurité des denrées alimentaires, version en vigueur disponible sur <a href="http://www.brcgs.com">www.brcgs.com</a></p> <p><i>Global Standard for Food Safety, available version on <a href="http://www.brcgs.com">www.brcgs.com</a></i></p>	<p style="text-align: center;">CERT CPS REF 15</p>

### 14.2. BRC Global standard for Packaging and Packaging Materials (BRCGS Packaging)

Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
1- Fabrication et formage du verre	<p>Norme mondiale BRCGS pour les emballages et matériaux d'emballage, version en vigueur disponible sur : <a href="http://www.brcgs.com">www.brcgs.com</a></p> <p><i>Global Standard for Packaging and Packaging Materials, available version <a href="http://www.brcgs.com">www.brcgs.com</a></i></p>	<p style="text-align: center;">CERT CPS REF 15</p>
2- Papier et papier transformé		
3- Façonnage de métaux		
4- Formatage en plastique rigide		
5- Fabrication de plastiques flexibles		
6- Autres matériaux		
7- Impressions		
8- Procédés chimiques		



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 15. CERTIFICATION DE TEXTILES BIOLOGIQUES

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> <i>/ Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de textiles biologiques selon le référentiel GOTS / Global Organic Textile Standard (GOTS) certification</b>
---	---

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Mode de fabrication par procédé mécanique et opérations industrielles et les produits qui en sont issus <i>Mechanical textile processing and manufacturing operations and their products</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Global Organic Textile Standard (GOTS)</li> <li>• Manuel de mise en œuvre de la norme GOTS</li> <li>• Approval Procedure and requirements of Certification Bodies</li> <li>• Guide de certification et de l'étiquetage Ainsi que le protocole d'inspection propre à l'OC, (<i>Inspection method available on CB</i>)</li> </ul>	CERT CPS REF 23
Mode de fabrication de textiles biologiques par procédé humide et des opérations de finition et les produits qui en sont issus <i>Wet processing and finishing operations and their products</i>		
Opérations de commerce et les produits qui en sont issus <i>Trading operations and related products</i>		
Approbation d'agents auxiliaires (entrants chimiques) sur les listes positives <i>Approval of textile dyes and auxiliary agents (chemical inputs) on GOTS positive lists</i>		

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de textiles selon le référentiel Textile Exchange CCS / Certification of textiles in regards with Textile Exchange standards</b>
---	---

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Chaîne de contrôle des produits textiles composés d'ingrédients issus du mode de production biologique <i>Chain of custody for textile products with organic contents</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référentiels de Textile Exchange CCS et OCS</li> <li>• OCS Implementation Manual</li> <li>• CCS Implementation Manual</li> <li>• OCS Certification Procedures</li> <li>• CCS Certification Procedures</li> <li>• Accreditation and Certification Procedures for Textile Exchange Standards</li> <li>• Standards Claim Policy</li> <li>• Police for scope certificate</li> <li>• Ainsi que les modalités de contrôles propres à l'OC (<i>Inspection method determined by CB</i>)</li> </ul>	CERT CPS REF 23
Chaîne de contrôle des produits textiles composés d'ingrédients issus de recyclage <i>Chain of custody for textile product with recycled contents</i>	Référentiels de Textile Exchange CCS et RCS <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCS Implementation Manual</li> <li>• RCS Implementation Manual</li> <li>• CCS Certification Procedures</li> <li>• RCS Certification Procedures</li> <li>• Accreditation and Certification Procedures for Textile Exchange Standards</li> <li>• Standards Claim Policy</li> <li>• Police for scope certificate</li> <li>• Ainsi que les modalités de contrôles propres à l'OC (<i>Inspection method determined by CB</i>)</li> </ul>	



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 16. CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des organismes de formation à la prévention des risques liés à l'amiante #</b> / <i>Certification of training in the prevention of risks related to asbestos</i>
--	---

Services	Identification du Référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et de l'attestation de compétence pour les travailleurs réalisant les activités relevant du 1° de l'article R. 4412-94 du code du travail	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte le décret du 4 mai 2012 et l'arrêté du 23/02/2012 abrogeant l'arrêté du 22/12/2009, précisé par le Document Questions-Réponses en vigueur de la Direction Générale du Travail, définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante	CERT CPS REF 24

*# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret du 4 mai 2012 et l'Arrêté du 23/02/2012 abrogeant l'arrêté du 22/12/2009*

### 17. CERTIFICATION DES PRESTATIONS DE MISE EN VENTE, DE DISTRIBUTION A TITRE GRATUIT, D'APPLICATION ET DE CONSEIL DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques #/</b> <i>Certification of services for sale, for free distribution, application and consulting with the use of plant protection products</i>
--	---

Services <i>Services</i>	Identification du référentiel <i>Standard identification</i>	Document d'exigences spécifiques
Application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques »</li> <li>• Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime</li> <li>• Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale »</li> <li>• <i>et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture</i></li> </ul>	CERT CPS REF 26
Prestation de conseils stratégique et/ou spécifique à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification pour l'activité « conseils stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques »</li> <li>• Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime</li> <li>• Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale »</li> <li>• <i>et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture</i></li> </ul>	



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Services <i>Services</i>	Identification du référentiel <i>Standard identification</i>	Document d'exigences spécifiques
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels »</li><li>• Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime</li><li>• Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale »</li><li>• <i>et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture</i></li></ul>	CERT CPS REF 26
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels »</li><li>• Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime</li><li>• Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale »</li><li>• <i>et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture</i></li></ul>	

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par les Articles L254-2 et R254-3 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime et l'Arrêté du 16/10/2021 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime « organisation générale »

LA VERSION ELECTRONIQUE EST EN VIGUEUR



## 18. CERTIFICATION DES ENTITES CHARGEES DE L'ENTRETIEN DES VEHICULES FERROVIAIRES ET DES FONCTIONS D'ENTRETIEN EXTERNALISEES

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des entités chargées de l'entretien des véhicules ferroviaires et des fonctions d'entretien externalisées #</b> / <i>Certification of entities in charge of maintenance for railway vehicles and certification of outsourced maintenance functions</i>
--	---

Sous – Section	Familles/ Catégories de produits	Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
DM	Matériels de transport et services associés	<b>Fonctions opérationnelles de l'entité chargée de l'entretien des véhicules ferroviaires (Operational functions of an entity in charge of maintenance of railway vehicles) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement de l'entretien // management of maintenance</li> <li>- Développement de l'entretien / maintenance development</li> <li>- Gestion de l'entretien de la flotte / fleet maintenance management</li> <li>- Exécution de l'entretien / Maintenance delivery</li> </ul> Catégories de véhicules : wagons de fret, locomotives, unité multiple, transports de passagers, véhicules à grande vitesse, bourreuse de voie (Categories of vehicle : freight wagons, locomotives, multiple units, high speed vehicles, on track machines)	Règlement (UE) 2019/779 Lignes directrices d'ERA et de l'OTIF et référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services  <i>Regulation (EU) 2019/779 ERA and OTIF Technical Specifications and certification rules available on demand at certification body</i>	CERT CPS REF 29
		<b>Fonctions d'entretien externalisées (Outsourced maintenance functions)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement de l'entretien / management of maintenance</li> <li>- Développement de l'entretien/ maintenance development</li> <li>- Gestion de l'entretien de la flotte/ fleet maintenance management</li> <li>- Exécution de l'entretien/ Maintenance delivery</li> </ul> Catégories de véhicules : wagons de fret, locomotives, unité multiple, transports de passagers, véhicules à grande vitesse, bourreuse de voie (Categories of vehicles : freight wagons, locomotives, multiple units, high speed vehicles, on track machines)		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (UE) 2019/779 du 16/05/2019 concernant un système de certification des entités chargées de l'entretien des véhicules conformément à la directive (UE) 2016/798 et abrogeant le règlement (UE) no 445/2011 de la Commission / Regulation (EU) 2019/779 of 16 May 2019 on a system of certification of entities in charge of maintenance for vehicles and repealing Commission Regulation (EU) No 445/2011 (Text with EEA relevance)



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 19. CERTIFICATION DES ENTREPRISES REALISANT DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE L'AMIANTE

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante #</b> / <i>Certification of firms which realize asbestos treating works</i>
--	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Prestation de traitement de l'amiante	Référentiel constitué par la norme NF X 46-010 : 2012 pour les critères et par la norme NF X 46-011 : 2014 pour les modalités de contrôle Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs	CERT CPS REF 31

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante et l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs

### 20. CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION DES COORDONNATEURS SECURITE PROTECTION SANTE (CSPS)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des organismes de formation des Coordonnateurs Sécurité Protection Santé (CSPS) #/</b> / <i>Certification of training in the Safety Protection Health Coordination</i>
--	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et de l'attestation de compétence pour les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la Santé	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 26 décembre 2012, relatif à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé et à celle des formateurs de coordonnateurs ainsi qu'aux garanties minimales que doivent présenter les organismes en charge de ces formations dans le cadre de la procédure d'accréditation-certification	CERT CPS REF 32

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 26 décembre 2012 relatif à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé et à celle des formateurs de coordonnateurs ainsi qu'aux garanties minimales que doivent présenter les organismes en charge de ces formations dans le cadre de la procédure d'accréditation-certification



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 21. CERTIFICATION DES PRESTATIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

### 22.1. PASSI

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the body</i>	<b>Certification des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information (PASSI)</b> #/ <i>Certification of providers of audits and consultancy for Information Systems Security</i>
--	---

#### 22.1.1 PASSI entrant dans le champ d'application du RGS

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques	
Audit d'architecture	Référentiel d'exigences "Prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information" document dénommé [PASSI] – disponible sur <a href="http://www.ssi.gouv.fr">www.ssi.gouv.fr</a>	CERT CPS REF 33	
Audit de configuration	Trame d'évaluation des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information, document dénommé [TRAME], version en vigueur. Ce document est mis à disposition des organismes de certification candidats par l'ANSSI		
Audit de code source			
Tests d'intrusion	Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur. Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services		
Audit organisationnel et physique			
Audit d'architecture	Référentiel d'exigences "Prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information" (dit PASSI) version 2.2	CERT CPS REF 33	
Audit de configuration			
Audit de code source			Documents disponibles sur <a href="http://www.ssi.gouv.fr">www.ssi.gouv.fr</a>
Tests d'intrusion			Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services
Audit organisationnel et physique			

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives et le Décret n°2015-350 du 27 mars 2015, relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale.



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 22.1.2 PASSI entrant dans le champ d'application du code de la défense

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Audit d'architecture	Référentiel d'exigences "Prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information" document dénommé [PASSI] – disponible sur <a href="http://www.ssi.gouv.fr">www.ssi.gouv.fr</a> .	CERT CPS REF 33
Audit de configuration	Référentiel d'exigences applicables aux prestataires d'audit et de contrôle de la sécurité des systèmes d'information pour les besoins de la sécurité nationale [PASSI_LPM], version en vigueur	
Audit de code source	Trame d'évaluation des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information [TRAME], version en vigueur. Ce document est mis à disposition des organismes de certification candidats par l'ANSSI	
Tests d'intrusion	Processus de qualification d'un service, document dénommé [QUAL_SERV_PROCESS] version en vigueur.	
Audit organisationnel et physique	Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur. Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives et le Décret n°2015-350 du 27 mars 2015, relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale.

## 22.2 PSCO entrant dans le champ d'application du RGS

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the body</i>	<b>Prestataire de Services de Confiance # /Trust</b> <i>services providers</i>
---	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Service de certification électronique (PSCE)	Référentiel Général de Sécurité (décret n°2010-112 et arrêté du 13 juin 2014 portant approbation du RGS)  Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur. Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	CERT CPS REF 33
Service d'horodatage électronique (PSHE)	Référentiel Général de Sécurité (décret n°2010-112 et arrêté du 13 juin 2014 portant approbation du RGS)  Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur. Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, et le Décret n°2015-350 du 27 mars 2015, relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale.



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## 22.3 PSCO entrant dans le champ d'application du règlement (UE) n°910/2014 (eIDAS) article 3 (18)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the body</i>	<b>Certification des prestataires de services de confiance (PSCo) et services de confiance en conformité avec le Règlement (UE) n°910/2014 (eIDAS) article 3 (18) # /</b> <i>Certification of Trust services providers (TSP) and trust services in conformance with the regulation (EU) n°910/2014 (eIDAS) article 3 (18)</i>
--	--

Pour les Prestataires de Services de confiance en France

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Service de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique	Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité : <ul style="list-style-type: none"><li>- Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j</li><li>- Services de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(1), 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i, 24(2).k, 24(3), 24(4), 28(1) à 28(5), 38(1) à 38(5), 45(1)</li></ul> <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i> <a href="https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/">https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</a></p> Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	CERT CPS REF 33
Service d'horodatage électronique qualifié	Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité : <ul style="list-style-type: none"><li>- Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j</li><li>- Services d'horodatage électronique qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2).h et i, 42(1). a à c.</li></ul> <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i> <a href="https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/">https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</a></p> Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	CERT CPS REF 33
Service de validation qualifié des signatures électroniques qualifiées et des cachets électroniques qualifiés	Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité : <ul style="list-style-type: none"><li>- Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j</li></ul>	CERT CPS REF 33



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de validation qualifiés des signatures électroniques qualifiées et des cachets électroniques qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i, 32(1) a à h, 33(1).b, 40</li> </ul> <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i>  <a href="https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/">https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</a>            Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services</p>	
Service de conservation qualifié des signatures électroniques qualifiées et des cachets électroniques qualifiés	<p>Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j</li> <li>- Services de conservation qualifiés des signatures électroniques qualifiées et des cachets électroniques qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i, 34(1), 40</li> </ul> <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i>  <a href="https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/">https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</a>            Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services</p>	CERT CPS REF 33
Service d'envoi recommandé électronique qualifiés	<p>Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j</li> <li>- Services d'envoi recommandé électronique qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 3(36), 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i, 44(1).a à f</li> </ul> <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i>  <a href="https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/">https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</a>            Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services</p>	CERT CPS REF 33

Pour tous les Prestataires de Services de Confiance (France et hors France)

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Service de certification électronique (PSCE)	<p>Exigences pour les organismes certificateurs :            ETSI EN 319 403, Electronic Signatures and Infrastructures; Trust Service Provider Conformity Assessment – Requirements for conformity assessments bodies assessing Trust Services Providers</p> <p>Exigences pour les certifiés :            ETSI EN 319 401, Electronic Signatures and Infrastructures ; General Policy Requirements for Trust Service Providers</p>	CERT CPS REF 33



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



	<p>ETSI EN 319 411, Electronic Signatures and Infrastructures ; Policy and security requirements for trust Service Providers issuing certificates; Part 1 et Part 2 (prestations de services de signature électronique)</p> <p>Les documents ETSI sont disponibles sur <a href="http://www.etsi.org">www.etsi.org</a> Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services</p>	
Service d'horodatage électronique (PSHE)	<p>Exigences pour les organismes certificateurs : ETSI EN 319 403, Electronic Signatures and Infrastructures; Trust Service Provider Conformity Assessment – Requirements for conformity assessments bodies assessing Trust Services Providers</p> <p>Exigences pour les certifiés : ETSI EN 319 401, Electronic Signatures and Infrastructures ; General Policy Requirements for Trust Service Providers ETSI EN 319 421, Electronic Signatures and Infrastructures; Policy and Security Requirements for Trust Service Providers issuing Time-Stamps, ETSI EN 319 421, (prestations de services d'horodatage électronique)</p> <p>Les documents ETSI sont disponibles sur <a href="http://www.etsi.org">www.etsi.org</a> Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services</p>	CERT CPS REF 33
Autre(s) service(s)	<p>Norme(s) ETSI ou autre(s) référentiel(s) ou document(s) d'exigences à préciser par l'organisme certificateur. Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services</p>	CERT CPS REF 33

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire européen par le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE.



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the body</b>	<p><b>Certification des prestataires de services de confiance (PSCo) et services de confiance en conformité avec le Règlement (UE) n°910/2014 modifié par le Règlement (UE) 2024/1183 (eIDAS V2) # / Règlement d'exécution (UE) 2025/2162</b></p> <p><b>Norme ETSI EN 319 403-1 version 2.3.1 Electronic Signatures and Infrastructures (ESI); Trust Service Provider Conformity Assessment; Part 1: Requirements for conformity assessment bodies assessing Trust Service Providers /</b></p> <p><i>Certification of Trust services providers (TSP) and trust services in conformance with the regulation (EU) n°910/2014 modified by Regulation (UE) 2024/1183 (eIDAS V2)</i></p> <p><i>Implementing Regulation 2025/2162</i></p> <p><i>Norme ETSI EN 319 403-1 version 2.3.1 Electronic Signatures and Infrastructures (ESI); Trust Service Provider Conformity Assessment; Part 1: Requirements for conformity assessment bodies assessing Trust Service Providers</i></p>
---	--

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Service de délivrance de certificats de signature électronique	<p>Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes :</li> </ul> <p>ETSI TS 119 612 v2.4.1            ETSI EN 319 411-2            ETSI EN 301 549            ETSI EN 319 412-1            ETSI EN 319 412-2            ETSI EN 319 412-5            ETSI TS 119 461            ETSI EN 319 401</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenant en compte les exigences des textes suivants :</li> </ul> <p>Règlement d'exécution (UE) 2025/1566 de la commission du 29 juillet 2025            Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025            Règlement d'exécution (UE) 2025/1943 de la commission du 29 septembre 2025</p>	CERT CPS REF 33
Service de délivrance de certificats de cachet électronique	<p>Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes :</li> </ul> <p>ETSI TS 119 612 v2.4.1            ETSI EN 319 411-2            ETSI TS 119 495            ETSI EN 301 549            ETSI EN 319 412-1            ETSI EN 319 412-2            ETSI EN 319 412-3            ETSI EN 319 412-5            ETSI TS 119 461            ETSI EN 319 401</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenant en compte les exigences des textes suivants :</li> </ul> <p>Règlement d'exécution (UE) 2025/1566 de la commission du 29 juillet 2025            Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025            Règlement d'exécution (UE) 2025/1943 de la commission du 29 septembre 2025</p>	CERT CPS REF 33



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Service de délivrance de certificats d'authentification de site internet	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services : <ul style="list-style-type: none"><li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes : ETSI TS 119 612 v2.4.1 ETSI EN 319 411-2 ETSI TS 119 411-5 ETSI TS 119 495 ETSI EN 301 549 ETSI EN 319 412-1 ETSI EN 319 412-4 ETSI EN 319 412-5 ETSI TS 119 461 ETSI EN 319 401</li><li>- prenant en compte les exigences des textes suivants : Règlement d'exécution (UE) 2025/1566 de la commission du 29 juillet 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/2527 de la commission du 16 décembre 2025</li></ul>	CERT CPS REF 33
Service de validation qualifié de signatures électroniques qualifiées	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services : <ul style="list-style-type: none"><li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes : ETSI TS 119 612 v2.4.1 ETSI TS 119 441 ETSI TS 119 442 ETSI EN 319 102-1 ETSI TS 119 102-2 ETSI TS 119 172-4 ETSI EN 301 549 ETSI EN 319 401</li><li>- prenant en compte les exigences des textes suivants : Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/1942 de la commission du 29 septembre 2025</li></ul>	CERT CPS REF 33
Service de validation qualifié de cachets électroniques qualifiés	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services : <ul style="list-style-type: none"><li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes : ETSI TS 119 612 v2.4.1 ETSI TS 119 441 ETSI TS 119 442 ETSI EN 319 102-1 ETSI TS 119 102-2 ETSI TS 119 172-4 ETSI EN 301 549 ETSI EN 319 401</li><li>- prenant en compte les exigences des textes suivants : Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/1942 de la commission du 29 septembre 2025</li></ul>	CERT CPS REF 33



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<p>Service qualifié de conservation de signatures électroniques qualifiées</p>	<p>Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes :</li></ul> <p>ETSI TS 119 612 v2.4.1 ETSI TS 119 511 ETSI TS 119 172-4 ETSI TS 119 512 ETSI EN 301 549 ETSI EN 319 401</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prenant en compte les exigences des textes suivants :</li></ul> <p>Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/1946 de la commission du 29 septembre 2025</p>	<p>CERT CPS REF 33</p>
<p>Service qualifié de conservation de cachets électroniques qualifiés</p>	<p>Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes :</li></ul> <p>ETSI TS 119 612 v2.4.1 ETSI TS 119 511 ETSI TS 119 172-4 ETSI TS 119 512 ETSI EN 301 549 ETSI EN 319 401</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prenant en compte les exigences des textes suivants :</li></ul> <p>Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/1946 de la commission du 29 septembre 2025</p>	<p>CERT CPS REF 33</p>
<p>Service d'horodatage électronique</p>	<p>Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes :</li></ul> <p>ETSI TS 119 612 v2.4.1 ETSI EN 319 421 ETSI EN 319 422 ETSI EN 301 549 ETSI EN 319 401</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prenant en compte les exigences des textes suivants :</li></ul> <p>Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/1929 de la commission du 29 septembre 2025</p>	<p>CERT CPS REF 33</p>
<p>Service d'envoi recommandé électronique</p>	<p>Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes :</li></ul> <p>ETSI TS 119 612 v2.4.1 ETSI EN 319 521 ETSI EN 319 522 ETSI EN 319 531 ETSI EN 319 532 ETSI EN 301 549 ETSI TS 119 461 ETSI EN 319 401</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prenant en compte les exigences des textes suivants :</li></ul> <p>Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/1944 de la commission du 29 septembre 2025</p>	<p>CERT CPS REF 33</p>



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Service de gestion de dispositifs de création de signature électronique qualifiés à distance	<p>Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes :</li> </ul> <p>ETSI TS 119 612 v2.4.1 ETSI TS 119 431-1 ETSI EN 301 549 ETSI TS 119 461 ETSI EN 319 401</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenant en compte les exigences des textes suivants :</li> </ul> <p>Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/1567 de la commission du 29 juillet 2025</p>	CERT CPS REF 33
Service qualifié de gestion de dispositifs de création de cachet électronique qualifiés à distance	<p>Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- comprenant au moins les normes énoncées à l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2025/2162, selon le cas, et indiquant l'année et le numéro de version de ces normes :</li> </ul> <p>ETSI TS 119 612 v2.4.1 ETSI TS 119 431-1 ETSI EN 301 549 ETSI TS 119 461 ETSI EN 319 401</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenant en compte les exigences des textes suivants :</li> </ul> <p>Règlement d'exécution (UE) 2025/2530 de la commission du 16 décembre 2025 Règlement d'exécution (UE) 2025/1567 de la commission du 29 juillet 2025</p>	CERT CPS REF 33

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire européen par le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE.

### 22.4 Prestataire de services informatiques en nuage (SecNumCloud)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the body</i>	Prestataire de Services d'informatique en nuage / <i>Cloud services providers</i>	
<b>Services</b>	<b>Identification du référentiel / Programme de Certification</b>	<b>Document d'exigences spécifiques</b>
Service d'informatique en nuage (SecNumCloud)	<p>Prestataires de service d'informatique en nuage SecNumCloud - Référentiel d'exigences</p> <p>Processus de qualification d'un service, document dénommé [QUAL_SERV_PROCESS] version en vigueur.</p> <p>Portées de qualification des services, document dénommé [QUAL_SERV_PORTEES]</p> <p>Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur.</p> <p>Note de l'ANSSI n°17220/ANSSI/SDE/BQA du 22 octobre 2018 ayant pour objet la Trame d'évaluation des prestataires de service d'informatique en nuage (SecNumCloud).</p> <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI ou sur demande auprès de l'ANSSI.</i></p> <p>Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services</p>	CERT CPS REF 33



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 22. CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) ET DES ORGANISMES COMPÉTENTS EN RADIOPROTECTION (OCR)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des organismes de formation des Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR)</b> #/ <i>Certification of PCR training</i>
--	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et du certificat de formation de personne compétente en radioprotection	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 6 décembre 2013 (valable jusqu'au 30 juin 2021) relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation	CERT CPS REF 34

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 6 décembre 2013, relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et du certificat de formation de personne compétente en radioprotection	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection	CERT CPS REF 34

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 18 décembre 2019, relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection.

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Mise en œuvre des dispositions prévues pour la réalisation des missions de conseiller en radioprotection	Modalités de certification des organismes compétents en radioprotection établies en prenant en compte l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection	CERT CPS REF 34

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 18 décembre 2019, relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection.



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 23. CERTIFICATION DES PRESTATAIRES EN LOCALISATION DES RESEAUX

Description des activités réalisées par l'organisme	Certification des prestataires en localisation des réseaux #
---	--

Services	Option	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Prestation de localisation des réseaux	Option 1 : géoréférencement Option 2 : détection Option 3 : géoréférencement et détection	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté du 19 février 2013 modifié encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux, dont les annexes 1, 2 et 3</li><li>• fiches d'interprétation des référentiels "géoréférencement" et "détection" publiées sur <a href="http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/certification-en-localisation.html">www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/certification-en-localisation.html</a></li><li>• Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services</li></ul>	CERT CPS REF 36

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 19 février 2013 modifié encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux, et mettant à jour des fonctionnalités du télé service

### 24. DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE CAPACITE (FLUIDES FRIGORIGENES)

Description des activités réalisées par l'organisme	Délivrance des attestations de capacité mentionnées à l'article R 543-99 du code de l'environnement #
---	---

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Processus de maintien des capacités nécessaires à la manipulation des fluides frigorigènes encadrés par le Code de l'Environnement pour les opérateurs de catégorie (I à V)	« Modalités d'attribution du certificat prévu à l'article R543-99 », en application de l'arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R.543-99 du code de l'environnement	CERT CPS REF 38

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Article R543-108 du Code de l'environnement et l'Arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R.543-99 du code de l'environnement



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 25. CERTIFICATION DE L'ECOLABEL DES PRODUITS DE LA PÊCHE MARITIME

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de l'Ecolabel des produits de la pêche maritime # /</b> <i>Sea fishing Ecolabel</i>
---	---

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Productions de pêche maritime sous Ecolabel destinés à l'alimentation humaine à l'exception des produits issus de la pêche d'algues et des produits de l'aquaculture  <i>Production of sea fishing with ecolabel, for food, except algae and aquaculture products</i>	Code rural et de la pêche maritime par les articles L. 644-15, D. 621-27 et suivants  Référentiel Ecolabel des produits de la pêche maritime en sa version en vigueur.	CERT CPS REF 37
Chaîne de commercialisation de produits de la pêche maritime sous Ecolabel, transformation distribution et stockage  <i>Chain of custody of sea fishing products with ecolabel, processing, distribution and storage</i>	Plan de contrôle Cadre Ecolabel des produits de la pêche maritime disponible sur le site de FranceAgriMer relatif à la pêche durable.  <i>Standard of ecolabel for sea fishing products in conformity with French Law below</i>	

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Article D. 621-27 et suivants Code rural et de la pêche maritime

### 26. CERTIFICATION DE PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX SOUS INDICATION GEOGRAPHIQUE (IG PIA)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des produits industriels et artisanaux sous indication géographique # /</b> <i>Certification of industrial and handicraft products with geographical indication</i>
---	---

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Cat 1. – Cosmétiques <i>Cosmetics</i>	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Cahiers des charges homologués par l'INPI ( <a href="http://www.base-indications-geographiques.inpi.fr">www.base-indications-geographiques.inpi.fr</a> )  PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées disponible auprès des organismes certificateurs  <i>French law and Specifications endorsed by INPI (Flexible scope)</i>	CERT CPS REF 39
Cat.2 - Matières brutes <i>Raw materials (eg stones)</i>		
Cat.3 - Meubles et ameublements <i>Furniture and furnishings</i>		
Cat 4. - Arts de la table (faïences, porcelaines, céramiques, couteaux, etc.) <i>Products of tableware (eg dishes)</i>		
Cat. 5 - Textiles et maroquinerie <i>Textile and leather goods</i>		
Cat. 6- Bijoux <i>Jewelry</i>		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par les articles L.721-2 à L.721-10 et les articles R.721-1 à R.721-22 et suivants du Code de la propriété Intellectuelle



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 27. CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION AU RISQUE HYPERBARE

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des organismes de formation des travailleurs exposés au risque hyperbare</b> #/ <i>Certification of hyperbaric risk training</i>
--	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et du certificat de formation des travailleurs exposés au risque hyperbare	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare.	CERT CPS REF 40

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare.

### 28. CERTIFICATION DE LA FORMATION DES PROFESSIONNELS QUI METTENT UN APPAREIL DE BRONZAGE A DISPOSITION DU PUBLIC OU QUI PARTICIPENT A CETTE MISE A DISPOSITION

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de la formation à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public</b> #/ <i>Certification of training for persons making available or participating in the provision of a tanning device to the public</i>
--	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Certification de la formation à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public	<ul style="list-style-type: none"><li>Décret n°2013-1261 du 27/12/2013 et Arrêté du 29 juin 2017 relatif à la formation à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public</li><li>le guide de lecture de la DGS publié sur <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_lecture_du_referentiel_de_certification_des_organismes_de_formation_uv.pdf">https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_lecture_du_referentiel_de_certification_des_organismes_de_formation_uv.pdf</a></li><li>ainsi qu'aux modalités de certification des organismes de formation et aux conditions d'accréditation des organismes certificateurs</li></ul>	CERT CPS REF 42

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par décret n°2013-1261 définissant les modalités de formation des personnes mettant à disposition ou participant à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public.



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 29. CERTIFICATION DES ELEVAGES DE VOLAILLES

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>		<b>Certification des élevages de volailles /</b> <i>Certification of breeding poultries</i>
<b>Processus</b>	<b>Identification du référentiel / Programme de Certification</b>	<b>Document d'exigences spécifiques</b>
Elevages de volailles de chair	<ul style="list-style-type: none"><li>Charte technique de l'élevage de volailles de chair (EVA, CIPC, CIDEF, CICAR, CIP)</li><li>Protocole de vérification des chartes techniques d'élevage en production de volailles de chair</li><li>Exigences relatives au contrôle de la charte technique de l'élevage de volailles de chair</li><li>Grille d'évaluation EVA</li></ul> version 5, disponible auprès des interprofessions avicoles.  PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées disponible auprès des organismes certificateurs	CERT CPS REF 43

### 30. CERTIFICATION DES ENTREPRISES REALISANT DES TRAVAUX HYPERBARES

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>		<b>Certification des entreprises réalisant des travaux hyperbares #/</b> <i>Certification of firms performing hyperbaric works</i>
<b>Processus</b>	<b>Identification du référentiel / Programme de Certification</b>	<b>Document d'exigences spécifiques</b>
Mise en œuvre et maintien des conditions nécessaires à la réalisation en sécurité de travaux hyperbares	Modalités de certification des entreprises réalisant des travaux hyperbares établies en prenant en compte l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares	CERT CPS REF 40

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par Arrêté du 29 septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares.



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 31. CERTIFICATION DES ORGANISMES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UN LABEL ENVIRONNEMENTAL

#### 33.1 Certification de produits et services sous label écologique de l'Union Européenne

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de produits et services sous label écologique de l'Union Européenne #</b> / <i>Certification of products with european label</i>
--	---

Familles	Sous-familles de produits	Identification du Programme de Certification	Document d'exigences
Hygiène et détergence	Produits détergents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li> <li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li> <li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux détergents version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li> </ul>	CERT CPS REF 44
	Produits cosmétiques et aux produits de soin pour animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li> <li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li> <li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux produits cosmétiques et aux produits de soin pour animaux version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li> </ul>	
	Produits de protection hygiénique absorbants et coupes menstruelles réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li> <li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li> <li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux produits de protection hygiénique absorbants et coupes menstruelles réutilisables version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li> </ul>	
	Services de nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li> <li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li> <li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative services de nettoyage version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li> </ul>	
Produits de bricolage et de jardinage	Milieux de culture et amendements pour sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li> <li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li> <li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux milieux de culture et amendements pour sols version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li> </ul>	



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



	Peinture et vernis d'intérieur et d'extérieur	<ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li><li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li><li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux peintures et vernis d'intérieur et d'extérieur version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li></ul>	CERT CPS REF 44
	Lubrifiants	<ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li><li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li><li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux lubrifiants en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li></ul>	
	Revêtements de sol	<ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li><li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li><li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux revêtements en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li></ul>	
Papiers	<ul style="list-style-type: none"><li>- Papier graphique</li><li>- Papier tissé</li><li>- Produits en papier imprimé, produits de papeterie et sacs en papier</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li><li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li><li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux papiers version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li></ul>		
Ameublement et Habillement	Produits textiles et articles chaussants	<ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li><li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen-</li><li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative à l'habillement produits textiles et articles chaussants version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li></ul>	
	Matelas	<ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li><li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li><li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux matelas de lit version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li></ul>	
	Produits d'ameublement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li><li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen</li><li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative aux produits d'ameublement version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li></ul>	



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Service	Service Hébergement touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n°66/2010 établissant le label écologique de l'UE</li> <li>- Décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen-</li> <li>- Notice de certification du label écologique de l'union européenne relative hébergement touristique version en vigueur disponible sur <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a></li> </ul>	CERT CPS REF 44
---------	---------------------------------	---	--------------------

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le décret n° 2022-410 du 23 mars 2022 relatif aux modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen et les arrêtés en vigueur listant les produits concernés par l'ouverture d'un programme d'accréditation pour la certification du label écologique de l'Union européenne

### 33.2 Certification de produits et services sous label environnemental

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification en vue de la délivrance d'un label environnemental</b> / <i>Certification for the issuance of an environmental label</i>
<b>Norme ou document sectoriel</b> / <i>Sector standard or document</i>	<b>NF EN ISO 14024 :2018</b> / <i>NF EN ISO14024 :2018</i>

Familles	Sous-familles de produits	Identification du Programme de Certification	Document d'exigences
Hygiène et détergence	Produits détergents	Référentiel de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 44
	Produits cosmétiques et aux produits de soin pour animaux	Ou PORTEE FLEXIBLE – Liste des activités accréditées et référentiels de l'organisme certificateur disponibles auprès de ses services	

## 32. CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION DES OPERATEURS DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des organismes de formation des opérateurs de diagnostic technique #</b> / <i>Certification of training of real estate diagnosticians</i>
--	--

Services	Programme de certification	Document d'exigences spécifiques
Formation <i>initiale et/ou continue</i> Domaine plomb	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification</li> <li>• Référentiel(s) validé(s) disponible(s) auprès de l'organisme de certification</li> </ul>	CERT CPS REF 45
Formation <i>initiale et/ou continue</i> Domaine amiante		
Formation <i>initiale et/ou continue</i> Domaine termites		
Formation <i>initiale et/ou continue</i> Domaine gaz		
Formation <i>initiale et/ou continue</i> Domaine énergie		
Formation <i>initiale et/ou continue</i> Domaine électricité		



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Formation <i>initiale et/ou continue</i> Domaine énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification</li> <li>• Référentiel(s) validé(s) disponible(s) auprès de l'organisme de certification</li> </ul>	CERT CPS REF 45
Formation <i>initiale et/ou continue</i> Domaine énergie (audits énergétiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n° 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation</li> <li>• Référentiel(s) validé(s) disponible(s) auprès de l'organisme de certification</li> </ul>	CERT CPS REF 45

# Accréditation rendue obligatoire par les arrêtés du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique et du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites

### 33. CERTIFICATION DES PRESTATAIRES D'ACTIONS CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des prestataires de formation professionnelle #</b> <i>/ Certification of vocational training</i>
---	---

Processus	Programme de certification	Document d'exigences spécifiques
Réalisation d'actions concourant au développement de compétences (actions de formation, bilan de compétences, validation d'acquis d'expérience et formation par apprentissage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle</li> <li>• Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences</li> <li>• Arrêté du 6 juin 2019 modifié relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail</li> <li>• Guide de lecture du référentiel national</li> <li>• Règlement d'usage de la marque française de garantie Qualiopi et sa charte d'usage</li> </ul>	CERT CPS REF 46

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français introduit par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 34. CERTIFICATION DES SERVICES EN LIGNE DE MEDIATION, CONCILIATION ET ARBITRAGE

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des services en ligne fournissant des prestations de conciliation, de médiation ou d'arbitrage</b> # / <i>Certification of on-line conciliation, mediation or arbitration services</i>
--	---

Service	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Services en ligne fournissant des prestations de conciliation, de médiation ou d'arbitrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n°2020-1682 du 23 décembre 2020.</li> <li>- Décret n° 2019-1089 du 25 octobre 2019 modifié par le Décret n° 2021-95 du 29 janvier 2021</li> <li>- Arrêté du 23 décembre 2020 portant approbation du référentiel d'accréditation des organismes certificateurs et du référentiel de certification des services en ligne de conciliation, de médiation et d'arbitrage</li> </ul>	CERT CPS REF 47

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret du 25 octobre 2019 relatif à la certification des services en ligne de conciliation, de médiation ou d'arbitrage

### 35. CERTIFICATION DES PRODUITS COSMETIQUES BIOLOGIQUES ET NATURELS SELON LE REFERENTIEL COSMOS

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de produits cosmétiques</b> # / <i>Certification of cosmetic products</i>
--	--

Objet de certification	Catégories (ou familles)	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Scope 1 : Certification de produits cosmétiques biologiques ou naturels	Produits cosmétiques biologiques	Référentiel Cosmos Scheme version 3 jusqu'au 01/01/2029 , composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cosmos Standard</li> <li>- Cosmos Control Manual Accreditation and certification</li> <li>- Cosmos Labelling Guide</li> <li>- Cosmos Technical Guide</li> <li>- et les règles de certification de l'OC (méthode de contrôle)</li> </ul>	6	CERT CPS REF 49
	Produits cosmétiques naturels			



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Objet de certification	Catégories (ou familles)	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Scope 1 : Certification de produits cosmétiques biologiques ou naturels	Produits cosmétiques biologiques	Référentiel Cosmos Scheme version 4 composé de : - Cosmos Standard - Cosmos Control Manual Accreditation and certification - Cosmos Labelling Guide - Cosmos Technical Guide - et les règles de certification de l'OC (méthode de contrôle)	6	CERT CPS REF 49
	Produits cosmétiques naturels			
	Matières premières des cosmétiques ayant une formule de base contenant des matières biologiques			
Scope 2 : Validation des matières premières non biologiques pouvant être utilisées dans les références certifiées selon le champ d'application 1	Matières premières non biologiques pouvant être utilisées dans le cadre de la certification de cosmétiques		5	

## 36. CERTIFICATION DES PRESTATAIRES DE FORMATION A LA PROTECTION DE DONNEES

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> <i>/ Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des prestataires de formation à la protection de données#</b> / certification of data protection training providers
---	--

Objet de certification	Catégories (ou familles)	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Prestations de formation à la protection des données à caractère personnel selon le référentiel de la CNIL	Processus de conception de formations dispensées à la protection des données	Référentiel - Certification des prestataires de formation à la protection des données personnelles adopté par la délibération n° 2020-139 du 3 décembre 2020  Référentiel - Agrément des organismes pour la certification des prestataires de formation à la protection des données adopté par la délibération n° 2022-026 du 27 janvier 2022  Guide de lecture des critères du référentiel de certification des prestataires de formation à la protection des données à caractère personnel publié par la CNIL  Et référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services, complétant les modalités de contrôle	6	CERT CPS REF 50

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français pour l'agrément des organismes de certification pour la certification des prestataires de formation à la protection des données à caractère personnel précisé dans la délibération n° 2022-026 du 27 janvier 2022



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 37. CERTIFICATION DES SERVICES DANS LES DOMAINES DE LA CESSATION D'ACTIVITE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SITES ET SOLS POLLUES

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b>	<b>Certification des services dans les domaines de la cessation d'activité des installations classées pour la protection de l'environnement et des sites et sols pollués #</b>
--	--

Catégories (ou familles)	Identification du Programme de Certification	Procédure évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Services garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception des projets de construction ou d'aménagement (ATTES ALUR)	<ul style="list-style-type: none"><li>Décret n° 2021-1096 du 19 août 2021 modifiant des dispositions relatives aux sols pollués et à la cessation d'activité des installations classées pour la protection de l'environnement</li><li>Arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement</li><li>les modalités de certification définies par l'OC</li></ul>	6	CERT CPS REF 51
Services garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des installations mises à l'arrêt définitif (ATTES SECUR) ou de mise en œuvre des opérations de démantèlement des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (ATTES EOLIEN)			
Services pour la réhabilitation d'installations mises à l'arrêt définitif (ATTES Mémoire et ATTES Travaux)			

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



### 38. CERTIFICATION DES PRESTATIONS DE FORAGE

Description des activités réalisées par l'organisme		Certification de prestations de forage #		
Objet de certification	Catégories (ou familles)	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Certification du processus de forage de géothermie de minime importance	Forage GMI : modules nappe et sonde	- Décret no 2024-230 du 15 mars 2024 portant diverses dispositions en matière de géothermie de minime importance modifiant le décret no 2006-649 du 2 juin 2006 - Arrêté du 29 mai 2024 fixant les modalités de certification prévues à l'article L. 164-1-1 du code minier, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes de certification - Guide de l'auditeur intervenant dans le domaine de la certification des prestations de forage en matière de géothermie de minime importance	6	CERT CPS REF 51

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'arrêté du 29/05/2024 fixant les modalités de certification prévues à l'article L. 164-1 du code minier

### 39. CERTIFICATION DE CYBERSECURITE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de cybersécurité des technologies de l'information et des communications suivant le Règlement (UE) 2019/881 du parlement européen et du conseil du 17 avril 2019 relatif à l'ENISA (Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité) et à la certification de cybersécurité des technologies de l'information et des communications et abrogeant le règlement (UE) n°526/2013 (règlement sur la cybersécurité) # Certification of Information and Communications Technology Cybersecurity according to the Regulation (EU) 2019/881 of the European Parliament and of the Council of 17 April 2019 on ENISA (the European Union Agency for Cybersecurity) and on information and communications technology cybersecurity certification and repealing Regulation (EU) No 526/2013 (Cybersecurity Act)</b>
---	--

Objet de certification	Niveau d'assurance	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Produits et systèmes de type « Logiciels et équipements réseaux »	Niveau d'assurance substantiel (Au minimum au niveau EAL 3 tel que défini dans la norme ISO/IEC 15408-5) Portée flexible : liste des composants d'assurance de sécurité accréditées disponible auprès de l'organisme	Commission Implementing Regulation (EU) 2024/482 of 31 January 2024 laying down rules for the application of Regulation (EU) 2019/881 of the European Parliament and of the Council as regards the adoption of the European Common Criteria-based cybersecurity certification scheme (EUCC)  Programme de certification de l'organisme disponible auprès de ses services	6	CERT CPS REF 48
Produits et systèmes de type « Cartes à puces et dispositifs similaires »				
Produits et systèmes de type « Équipements matériels avec boîtiers sécurisés »				



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



Produits et systèmes de type « Logiciels et équipements réseaux »	Niveau d'assurance élevé (Au minimum au niveau EAL 3 augmenté du composant AVA_VAN.3 tels que définis dans les normes ISO/IEC 15408-3 et ISO/IEC 15408-5)	Commission Implementing Regulation (EU) 2024/482 of 31 January 2024 laying down rules for the application of Regulation (EU) 2019/881 of the European Parliament and of the Council as regards the adoption of the European Common Criteria-based cybersecurity certification scheme (EUCC)	6	CERT CPS REF 48
Produits et systèmes de type « Cartes à puces et dispositifs similaires »				
Produits et systèmes de type « Equipements matériels avec boîtiers sécurisés »	Portée flexible : liste des composants d'assurance accréditées disponible auprès de l'organisme			
Profils de protection	Ensemble des composants d'assurance de sécurité des classes APE et ACE tels que définis dans la norme ISO/IEC 15408-3	Programme de certification de l'organisme disponible auprès de ses services		

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre du Règlement (UE) 2019/881 du parlement européen et du conseil du 17 avril 2019 relatif à l'ENISA (Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité) et à la certification de cybersécurité des technologies de l'information et des communications et abrogeant le règlement (UE) n°526/2013 (règlement sur la cybersécurité)

### 40. CERTIFICATION DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL

Description des activités réalisées par l'organisme <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des services de prévention et de santé au travail interentreprises #
--	--

Objet de certification	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Services de prévention et de santé au travail interentreprises	Loi n°2021/1018 pour renforcer la prévention en santé au travail Décret n°2022-653 du 26 avril 2022 Décret n°2022-1031 du 22 juillet 2022 Arrêté du 27 juillet 2023 AFNOR SPEC 2217 Plan de contrôle relatif à la certification des SPSTI par un organisme certificateur tierce partie, juin 2023	6	CERT CPS REF 53

# Accréditation rendue obligatoire par l'article D. 4622-47-2 du code du travail



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des services de santé au travail en agriculture #</b>
---	--

Objet de certification	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Services de santé au travail en agriculture	Loi n°2021/1018 pour renforcer la prévention en santé au travail Décret n° 2022-1163 du 18 août 2022 Décret n° 2022-1510 du 30 novembre 2022 Arrêté du 28 novembre 2023 AFNOR SPEC 2218 Plan de contrôle relatif à la certification des SSTA par un organisme certificateur tierce partie, septembre 2023	6	CERT CPS REF 53

# Accréditation rendue obligatoire par l'article D. 717-49-2 du code rural et de la pêche maritime

## 41. CERTIFICATION DES OPERATIONS DE TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification EUROPRIVACY # /</b> <i>Certification of Europrivacy</i>
---	---

Objet de certification	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Certification des opérations traitement de données personnelles selon le référentiel EUROPRIVACY	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiel relatif aux exigences d'agrément des organismes de certification pour les mécanismes de certification approuvés au titre de l'article 42 du règlement général sur la protection des données de la CNIL (Délibération n° 2022-095 du 22 septembre 2022)</li> <li>- EDPB Guidelines 4/2018 on the accreditation of Certification bodies under Article 43 GDPR</li> <li>- Europrivacy Guidelines for Accreditation Procedure (EP-G.AC), version en vigueur</li> <li>- Europrivacy Certification Scheme (EP-CS.1), version en vigueur</li> <li>- Europrivacy List of Criteria, Checks and Controls (EP-C.ALL), including:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application and Target of Evaluation Preliminary Checks and Controls (EP-C.A)</li> <li>- Documentation Checklist for Europrivacy Certification (EP-C.D)</li> <li>- Europrivacy GDPR Core Criteria (EP-C.G)</li> <li>- Complementary Contextual Checks and Controls (EP-C.C)</li> <li>- Technical and Organisational Measures Checks and Controls (EP-C.T)</li> <li>- Complementary Surveillance Audit Checks and Controls (EP-C.S)</li> </ul> </li> <li>- Europrivacy Scope Limitation</li> <li>- Europrivacy General Terms and Conditions (EP-P.TC)</li> <li>- Europrivacy Rules on the Use of Logo, Certificates and Marks of Conformity</li> </ul>	6	CERT CPS REF 54

# Accréditation rendue obligatoire par l'article 42 du Règlement UE 2016/ 679, Règlement Général de la protection des données personnelles



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	Certification des opérations de traitement de données personnelles selon le Règlement UE 2016/ 679 # / <i>Data protection certification mechanisms in conformity with UE 2016/ 679 Regulation</i>
---	---

Objet de certification	Identification du Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
Certification des opérations de traitement de données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiel relatif aux exigences d'agrément des organismes de certification pour les mécanismes de certification approuvés au titre de l'article 42 du règlement général sur la protection des données de la CNIL (Délibération n° 2022-095 du 22 septembre 2022)</li> <li>- EDPB Guidelines 4/2018 on the accreditation of Certification bodies under Article 43 GDPR</li> <li>- programme de certification de l'organisme certificateur incluant les critères de certification approuvés par la CNIL et les modalités d'évaluation</li> </ul>	6	CERT CPS REF 54

# Accréditation rendue obligatoire par l'article 42 du Règlement UE 2016/ 679, Règlement Général de la protection des données personnelles

### 42. TOUTE AUTRE CERTIFICATION DE PRODUITS OU SERVICES NON EVOQUEE PRECEDEMMENT (CERT CPS REF 35)

<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification d'engins neufs utilisés pour le transport de denrées périssables sous température dirigée #/ Certification of new special equipment used for carriage of perishable foodstuffs under controlled temperature</b>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du programme de Certification	Type de certification
DM	Matériels de transport et services associés	Engins neufs utilisés pour le transport de denrées périssables sous température dirigée	Programme de certification engins neufs P75-211	1a

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Article L231-4-1 du Code Rural

<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification des systèmes de contrôle de franchissement de feux de signalisation lumineuse (SCF) #/ Certification of control systems for crossing of traffic lights</b>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel	Type de certification
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Systèmes de contrôle de franchissement de feux de signalisation lumineuse (SCF)	Arrêté du 18 janvier 2012 relatif à l'homologation des systèmes de contrôle automatisé de franchissement d'une signalisation lumineuse fixe ou clignotante	1a

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 18 janvier 2012 précité



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de la démarche de qualité de l'étanchéité à l'air d'un bâtiment ou des réseaux aérauliques #/</b> <i>Certification of the quality approach to the airtightness of a building or ventilation networks</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
FF	Travaux de construction	Démarche de qualité de l'étanchéité à l'air d'un bâtiment ou des réseaux aérauliques	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 19 décembre 2014

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance #/</b> <i>Certification of CCTV System Installers</i>
--	---

Sous-section	Famille	Service	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
KK	Services immobiliers, de location et aux entreprises	Certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance	Arrêté du 5 janvier 2011 fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance  Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	6

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 5 janvier 2011

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification en vue de délivrer des Passeports Phytosanitaires (PP) /</b> <i>Certification for granting European Plant Passport (EPP)</i>
---	---

Produit	Identification du référentiel / Programme de certification	Type de certification
Semences et plants <i>Seeds and plants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement UE 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux</li> <li>• Règlement européens et législation française associées en application du code rural et de la pêche maritime (<a href="http://www.legifrance.fr">www.legifrance.fr</a>)</li> <li>• et les instructions de l'OC correspondantes, disponibles auprès de l'OC</li> </ul> <p><i>Regulation (EU) 2016/2031 of the European Parliament of the Council of 26 October 2016 on protective measures against pests of plants, related EU regulations, French regulations and certification body procedures.</i></p>	5

# Accréditation rendue obligatoire par le Règlement (UE) 2017/625 du parlement européen et du conseil concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des éoliennes, des composants d'éoliennes et des projets de parc éolien on et offshore</b> / <i>Certification of wind turbines and wind turbine components and of wind farm projects on and offshore</i>
--	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Eoliennes, composants d'éoliennes	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	1a
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Projets de parc éolien on et offshore	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5

<b>Description des activités réalisées par l'organisme</b> / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des sous-systèmes ferroviaires Infrastructure, Energie, Contrôle-commande signalisation et matériel roulant par un organisme désigné en France #</b> / <i>Certification of infrastructure, energy, signaling control and rolling stock rail subsystems by a designated body in France</i>
--	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DM	Matériels de transport et services associés	Sous-système relatif au domaine de nature structurelle « Infrastructure », « Matériel roulant », « Contrôle commandes – signalisation », « Energie »	<p>Arrêté du 19 mars 2012 fixant les objectifs, les méthodes, les indicateurs de sécurité et la réglementation technique de sécurité et d'interopérabilité applicables sur le réseau ferré national</p> <p>Arrêté du 27 mai 2019 relatif aux conditions et aux modalités de notification et de désignation des organismes d'évaluation de la conformité et des organismes internes accrédités ;</p> <p>Arrêté du 12 juillet 2019 relatif au contenu et aux modalités d'instruction des autorisations de mise en service des installations fixes sur le système ferroviaire ;</p> <p>Instruction Technique Interministérielle 98-303 ;</p> <p>Décret n° 2019-525 du 27 mai 2019 modifié relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire et modifiant ou abrogeant certaines dispositions réglementaires.</p> <p>Portée flexible : les règles techniques nationales françaises notifiées disponibles sur le site : <a href="https://rdd.era.europa.eu/rdd/">https://rdd.era.europa.eu/rdd/</a></p>	1a et/ou 6
DM	Matériels de transport et services associés	Sous-système relatif au domaine de nature structurelle « Infrastructure », « Matériel roulant », « Contrôle commandes – signalisation », « Energie »	<p>Arrêté du 19 mars 2012 fixant les objectifs, les méthodes, les indicateurs de sécurité et la réglementation technique de sécurité et d'interopérabilité applicables sur le réseau ferré</p> <p>Arrêté du 27 mai 2019 relatif aux conditions et aux modalités de notification et de désignation des organismes d'évaluation de la conformité et des organismes internes accrédités ;</p> <p>Arrêté du 12 juillet 2019 relatif au contenu et aux modalités d'instruction des autorisations de mise en service des installations fixes sur le système ferroviaire ;</p> <p>Instruction Technique Interministérielle 98-303 ;</p> <p>Décret n° 2019-525 du 27 mai 2019 modifié relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire et modifiant ou abrogeant certaines dispositions réglementaires ;</p>	1a et/ou 6



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



			Décret n° 2020-1821 du 29 décembre 2020 relatif à la sécurité et à l'interopérabilité ferroviaires de la partie française de la liaison fixe trans-Manche Portée flexible Les règles techniques nationales françaises notifiées disponibles sur le site : <a href="https://rdd.era.europa.eu/rdd/">https://rdd.era.europa.eu/rdd/</a>	
DM	Matériels de transport et services associés	Sous-système relatif au domaine de nature structurelle « Infrastructure », « Matériel roulant », « Contrôle commandes – signalisation », « Energie »	Décision CE n°2010/713; Décret n°2022-664 du 25 avril 2022 relatif à la sécurité de l'exploitation des services locaux de transport ferroviaire de voyageurs; Arrêté du 10 juillet 2023 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables sur les infrastructures destinées à un usage local de transport de voyageurs	Module SB Module SD Module SF Module SH1 Module SG

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 27 mai 2019 relatif aux conditions et aux modalités de notification et de désignation des organismes d'évaluation de la conformité et des organismes internes accrédités

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des sous-systèmes ferroviaires Contrôle-commande signalisation et matériel roulant par un organisme désigné au Luxembourg</b> <i># / Certification of signaling control and rolling stock rail subsystems by a designated body in Luxembourg</i>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DM	Matériels de transport et services associés	Sous-système relatif au domaine de nature structurelle, «Contrôle commandes - signalisation» et «Matériel roulant»	Loi du 5 février 2021 relative à l'interopérabilité ferroviaire, à la sécurité ferroviaire et à la certification des conducteurs de train Portée flexible : Les règles techniques nationales luxembourgeoises notifiées disponibles sur le site : <a href="https://rdd.era.europa.eu/rdd/">https://rdd.era.europa.eu/rdd/</a>	1a
DM	Matériels de transport et services associés	Sous-système relatif au domaine de nature structurelle, «Contrôle commandes - signalisation» et «Matériel roulant»	Loi du 5 février 2021 relative à l'interopérabilité ferroviaire, à la sécurité ferroviaire et à la certification des conducteurs de train Portée flexible : Les règles techniques nationales luxembourgeoises notifiées disponibles sur le site : <a href="https://rdd.era.europa.eu/rdd/">https://rdd.era.europa.eu/rdd/</a>	6

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire luxembourgeois précisé par la loi du 5 février 2021 relative à l'interopérabilité ferroviaire, à la sécurité ferroviaire et à la certification des conducteurs de train



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification des sous-systèmes ferroviaires Infrastructure, Energie, Contrôle-commande signalisation et matériel roulant par un organisme désigné en Belgique</b> # / Certification of infrastructure, energy, signaling control and rolling stock rail subsystems by a designated body in Belgium
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité
DM	Matériels de transport et services associés	Sous-système relatif au domaine de nature structurelle, «Contrôle commandes - Signalisation », «Infrastructure», «Matériel roulant» et «Energie»	Loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire et ses modifications ultérieures, articles 202 à 205 et annexe 21 Arrêté royal du 6 décembre 2020 modifié déterminant les exigences applicables au matériel roulant pour l'utilisation des sillons Arrêté royal du 1er juillet 2011 modifié déterminant les exigences applicables à l'infrastructure ferroviaire Portée flexible Les règles techniques nationales belges notifiées disponibles sur le site : <a href="https://rdd.era.europa.eu/rdd/">https://rdd.era.europa.eu/rdd/</a>	SB SD SF SG SH1

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire belge précisé par la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire et ses modifications ultérieures, articles 202 à 205 et annexe 21

<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification des systèmes électriques, électroniques et électroniques programmables relatifs à la sécurité / Certification of electrical, electronic, programmable safety related systems</b>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Systèmes électriques, électroniques et électroniques programmables relatifs à la sécurité	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	1a



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des dispositifs de sécurité basés sur des technologies électriques / électroniques / électroniques programmables (E/E/PE)/</b> <i>certification of safety devices based on electric / electronic / programmable electronic technologies</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Dispositifs de sécurité basés sur des technologies Electriques/Electroniques/Electroniques Programmables (E/E/PE)	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	1a
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Dispositifs de sécurité basés sur des technologies Electriques/Electroniques/Electroniques Programmables (E/E/PE)	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	6

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des produits industriels de sécurité</b> <i>Certification of Industrial products for security</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du programme de Certification	Type de certification
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Produits industriels de sécurité	Procédure A221 CNPP Certified – Produits industriels de sécurité	1a
DJ	Produits de la métallurgie et du travail des métaux			
DN	Autres produits manufacturés		Portée flexible - liste des activités accréditées disponible auprès de l'organisme certificateur	
DL	Equipements électriques et électroniques, composants			

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de produits susceptibles d'être utilisés dans les transports guidés /</b> <i>Certification of products that can be used in guided transport</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DM	Matériel de transport et services associés	Produits susceptibles d'être utilisés dans les transports guidés dans les domaines suivants : - matériel roulant moteur et tracté - contrôle-commande et signalisation - équipement de voies, infrastructure et énergie, systèmes et ensembles ferroviaires	Série des normes EN 50126, 50128, 50657 et 50129 associée au référentiel en vigueur disponible auprès de l'organisme sur demande	1a



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



DM	Matériel de transport et services associés	Produits susceptibles d'être utilisés dans les transports guidés dans les domaines suivants : - matériel roulant moteur et tracté - contrôle-commande et signalisation - équipement de voies, infrastructure et énergie, systèmes et ensembles ferroviaires	Série des normes EN 50126, EN 50128, EN 50657, EN 50716 et EN 50129 associée au référentiel en vigueur disponible auprès de l'organisme sur demande	1a
----	--	---	---	----

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des ordonnances médicales protégées /</b> <i>Certification of protected Medication Orders</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DE	Papiers et cartons : produits édités, imprimés ou reproduits	Ordonnances médicales protégées	En application de l'arrêté du 31 mars 1999 : R280	1a

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des revêtements par thermolaquage et de couche d'oxyde sur l'aluminium et ses alliages /</b> <i>Certification of powders and oxide coatings of aluminum and its alloys</i>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DJ	Produits de la métallurgie et du travail des métaux	Revêtements par thermolaquage de l'aluminium et ses alliages	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5
DJ	Produits de la métallurgie et du travail des métaux	Couche d'oxyde sur l'aluminium et ses alliages	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification par essai de type et/ou certification de type par évaluation de la conception /</b> <i>Certification by type testing and/or certification by type design assessment</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Basse Tension : - Appareillage de protection, coupure, connexion, commande - Câbles d'énergie, accessoires - Ensembles d'appareillage	Portée flexible - liste des activités accréditées disponible auprès de l'organisme certificateur	1a
DL		Haute Tension : - Appareillage - Câbles d'énergie - Ensembles d'appareillage	Portée flexible - liste des activités accréditées disponible auprès de l'organisme certificateur	1a

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de produits de sécurité incendie /</b> <i>Certification of fire safety products</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DN	Autres produits manufacturés	Produits de sécurité incendie	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de robinets thermostatiques y compris robinets de radiateurs /</b> <i>Certification of thermostatic valves including those for radiators</i>
---	--

Sous-section	Familles I	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Robinettes thermostatiques	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Robinettes thermostatiques de radiateurs	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de pompes à chaleur y compris pour la production d'eau chaude sanitaire domestique /</b> <i>Certification of heat pumps including those designed for the production of domestic hot water</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Pompes à chaleur	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Pompe à chaleur conçue pour la production d'eau chaude sanitaire domestique	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Pompes à chaleur	European KEYMARK scheme for heat pump	5

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification des climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur avec compresseur entraîné par moteur électrique pour le chauffage et la réfrigération des locaux /</b> <i>Certification of air conditioners, liquid chillers and heat pumps with electrically driven compressor for space heating and cooling</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur avec compresseur entraîné par moteur électrique pour le chauffage et la réfrigération des locaux	EN 14511 associée à la procédure générale spécifique en vigueur de l'organisme, disponible sur demande auprès de ses services	1a



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Processus de maîtrise de l'empoussièrement lors de traitements de semences (PQP) /</b> <i>Dust monitoring processus for seed treatment</i>
---	--

Sous-section	Famille	Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
AA	Produits agricoles et forestiers	Processus de maîtrise des risques d'émission des poussières issues de semences traitées avec des produits phytopharmaceutiques pendant les opérations industrielles	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	6

<b>Description des activités réalisées par l'organisme /</b> <i>Description of the activities produced by the organization</i>	<b>Certification de semences et plants / Certification of seed and plants</b>
---	---

Familles Catégories de produits <i>Product categories</i>	Identification du référentiel <i>Standard identification</i>	Type de certification
Semences d'espèces agricoles	En application du Règlement technique général de la production et du contrôle en vue de la certification des semences et des plants du 6 août 2020 <i>Portée flexible - Liste des activités accréditées et des référentiels (dont règlements techniques annexe par produit) disponible auprès de l'organisme certificateur</i>	5
Semences standard de légumes	En application du Règlement technique du contrôle des semences standard de légumes du 28 mai 2020 <i>Portée flexible - Liste des activités accréditées et des exigences spécifiques disponible auprès de l'organisme certificateur</i>	5
Semences certifiées de légumes	En application du Règlement technique général de la production et du contrôle en vue de la certification des semences et des plants du 6 août 2020 <i>Portée flexible - Liste des activités accréditées et des référentiels (dont règlements techniques annexe par produit) disponible auprès de l'organisme certificateur</i>	5
Plantes fruitières (Plants de fraisières uniquement)	En application du Règlement technique de la production et du contrôle des plants certifiés de fraisières du 28 mai 2020 et de l'Arrêté du 16 décembre 2016 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les matériels de multiplication des plantes fruitières et les plantes fruitières qualifiées comme matériel CAC <i>Portée flexible - Liste des activités accréditées et des exigences spécifiques disponible auprès de l'organisme certificateur</i>	5
Plants de légumes	En application du Règlement technique général du contrôle de la production et de la commercialisation des plants de légumes et des matériels de multiplication de légumes autres que les semences du 28 mai 2020 <i>Portée flexible - Liste des activités accréditées et des référentiels (dont règlements techniques annexe par produit) disponible auprès de l'organisme certificateur</i>	5
Plants agricoles	En application du Règlement technique général de la production et du contrôle en vue de la certification des semences et des plants du 6 août 2020 <i>Portée flexible - Liste des activités accréditées et des référentiels (dont règlements techniques annexe par produit) disponible auprès de l'organisme certificateur</i>	5



## NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification de Produits à base de bois exportés aux Etats Unis (EPA) # / Certification of wood products for exporting to USA (EPA)"</b>
---	--

Sous-section	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DD	Produits en bois composite pouvant émettre des formaldéhydes, exportés aux USA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi américaine Titre VI de la Toxic Substances Control Act 40 CFR Part 770</li> <li>- Norme de méthodes d'essais ASTM E1333-10 et ASTM D6007-02</li> <li>- Critères d'audit, méthodes de contrôle et processus de certification de l'OC</li> </ul>	5

# Accréditation rendue obligatoire par la Loi américaine Titre VI de la Toxic Substances Control Act 40 CFR Part 770

<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification d'objets et de terminaux à micro-processeur et de solution e-commerce / Certification of micro processor objects and terminals and e-commerce solution</b>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Objet personnel à micro-processeur	PORTEE FLEXIBLE – Liste des activités accréditées et référentiels de l'organisme certificateur disponibles auprès de ses services	1a
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Solution e-commerce	PORTEE FLEXIBLE – Liste des activités accréditées et référentiels de l'organisme certificateur disponibles auprès de ses services	1a
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Terminal pour carte à micro-processeur	PORTEE FLEXIBLE – Liste des activités accréditées et référentiels de l'organisme certificateur disponibles auprès de ses services	1a



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme/ Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification du processus de fabrication d'aliments pour animaux dont composés et pré- mélangés/ Certification of the animal feed manufacturing process including compounds and premixes</b>
--	--

Sous-section	Famille	Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
AA	Produits agricoles et forestiers	Processus de fabrication d'aliments pour animaux dont composés et prémélanges	Référentiel de Certification de Nutrition Animale composé - du protocole de certification, - du guide d'audit, - du guide de bonnes pratiques de nutrition animale en annexes et tous documents publiés en version en vigueur sur : <a href="http://www.oqualim.fr">www.oqualim.fr</a>	6

<b>Description des activités réalisées par l'organisme/ Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification du système de pesage des usines d'enrobés/ Certification of the weighing system in bituminous mixes plants</b>
--	---

Sous-section	Famille	Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DN	Autres produits manufacturés	Système de pesage des usines d'enrobés	Dispositif de certification des systèmes de pesage des usines d'enrobés : - Référentiel d'application basé sur la norme NF P 98-750, en sa version en vigueur, disponible sur le site <a href="http://www.idrrim.fr">www.idrrim.fr</a> - Règlement de certification en sa version en vigueur, disponible sur le site <a href="http://www.idrrim.fr">www.idrrim.fr</a>	6

<b>Description des activités réalisées par l'organisme/ Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification d'équipement portable de projection d'agents d'extinction alimenté par des pompes à usage d'incendie / Certification of hand held branchpipes for fire service use</b>
--	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
DN	Autres produits manufacturés	Equipement portable de projection d'agents d'extinction alimenté par des pompes à usage d'incendie	Règles DAP 33 d'EFECTIS France	5



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification des meubles frigorifiques de vente à groupe intégré et déporté sous le label CERTICOLD HACCP / Certification of refrigerated sales units with integrated and remote group under CERTICOLD HACCP label</b>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du programme de Certification	Type de certification
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Meuble frigorifique de vente	Cahier des charges général CC-00 Cahier des charges spécifique CC-04	5

<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification du processus de soudage des véhicules, des composants ferroviaires ou des matériaux métalliques / Certification of the process of welding of vehicles, railway components or metal materials</b>
---	---

Sous-section	Famille	Processus	Identification du programme de Certification	Type de certification
DJ	Produits de la métallurgie et du travail des métaux	Soudage des véhicules et des composants ferroviaires - certification du constructeur	EN 15085-2 associée à la procédure générale spécifique en vigueur de l'organisme, disponible sur demande auprès de ses services	6
DJ	Produits de la métallurgie et du travail des métaux	Exigences de qualité en soudage des matériaux métalliques	EN ISO 3834 associée à la procédure générale spécifique en vigueur de l'organisme, disponible sur demande auprès de ses services	6

<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification des raccordements de barrières de sécurité / Certification of safety barrier connections</b>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du programme de Certification	Type de certification
DN	Autres produits manufacturés (Other manufactured products)	Raccordements de barrières de sécurité de classe A	RACC A - ASCQUER Référence	1a

<b>Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization</b>	<b>Certification de Produits ou services entrant dans le champ d'application des articles L433-3 et suivants, et R433-1 et suivants du Code de la Consommation # / Products certification concerned by French regulations "Code de la Consommation"</b>
---	---

Sous-section	Famille	Produits ou services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification
AA à RR	Familles listées en annexe 1	Produit, ou service ou processus	N° d'identification ou titre du référentiel (cahier des charges, spécifications techniques, norme...) si portée flexible FLEX2 : PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées et référentiels disponibles auprès de l'Organisme Certificateur	Mention du type de certification, en lien avec le tableau n°1 de la norme ISO/CEI 17067

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'article L433-4 du Code de la Consommation



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



**Description des activités réalisées par l'organisme /**  
*Description of the activities produced by the organization*

**Certification des prestations d'audit énergétique en**  
**entreprise # / Certification of energy audit service**

Services	Identification du Programme de Certification	Type de certification
Prestations d'audit énergétique pour les bâtiments	Arrêté du 10 juillet 2025 relatif aux modalités de réalisation de l'audit énergétique en entreprise et aux modalités de reconnaissance de la compétence des auditeurs énergétiques	6
Prestations d'audit énergétique pour les procédés industriels	Arrêté du 10 juillet 2025 relatif aux modalités de réalisation de l'audit énergétique en entreprise et aux modalités de reconnaissance de la compétence des auditeurs énergétiques	6
Prestations d'audit énergétique pour les transports	Arrêté du 10 juillet 2025 relatif aux modalités de réalisation de l'audit énergétique en entreprise et aux modalités de reconnaissance de la compétence des auditeurs énergétiques	6

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre de la Directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique et de la loi n°2025-391 du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes

LA VERSION ELECTRONIQUE EST VALABLE



# NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCÉDES ET DE SERVICES



## ANNEXE 1 - Familles de produits

<b>S/Section</b> <i>Subsection</i>	<b>Famille de produits</b> <i>Product categories</i>
AA	Produits agricoles et forestiers ( <i>Agricultural and forestry products</i> )
BB	Produits de la pêche et de l'aquaculture ( <i>Fishing and farming fish products</i> )
CA	Produits d'extraction énergétiques ( <i>Energy-giving mining products</i> )
CB	Produits d'extraction non énergétiques ( <i>Energy-not-giving mining products</i> )
DA	Produits des industries agricoles et alimentaires ( <i>Food products</i> )
DB	Produits de l'industrie textile et de l'habillement ( <i>Textile products</i> )
DC	Cuirs, articles de voyage, chaussures ( <i>Leather, pieces of luggage, shoes</i> )
DD	Produits du travail du bois ( <i>Wood products</i> )
DE	Papiers et cartons : produits édités, imprimés ou reproduits ( <i>Paper and paper products : published, printed or copied</i> )
DF	Produits de la cokéfaction, du raffinage et des industries nucléaires ( <i>Manufacture of coke and refined petroleum products, and nuclear fuel</i> )
DG	Produits chimiques ( <i>chemical products</i> )
DH	Produits en caoutchouc ou en plastique ( <i>Rubber and plastic products</i> )
DI	Autres produits minéraux non métalliques ( <i>Non-metallic mineral products</i> )
DJ	Produits de la métallurgie et du travail des métaux ( <i>Basic metals and fabricated metal products</i> )
DK	Machines et équipements ( <i>Machinery and equipments</i> ), appareils domestiques
DL	Équipements électriques et électroniques ( <i>Electrical and electronical equipments</i> ), composants
DM	Matériels de transport et services associés ( <i>Transport equipments and associated services</i> )
DN	Autres produits manufacturés ( <i>Manufacturing products not elsewhere classified</i> )
EE	Électricité, gaz et eau ( <i>Electricity, gas and water</i> )
FF	Travaux de construction ( <i>Constructions</i> )
GG	Commerce : réparations automobiles et d'articles domestiques ( <i>Wholesale and retail trade ; repair of motor vehicles, motorcycles and personal and household goods</i> )
HH	Services d'hôtellerie et de restauration ( <i>Services of hotels and restaurants</i> )
II	Transports et communications ( <i>Transport and communication</i> )
JJ	Services financiers ( <i>Financial intermediation</i> )
KK	Services immobiliers, de location et aux entreprises ( <i>Real estate and renting</i> )
LL	Services d'administration publique ( <i>Public administration</i> )
MM	Éducation ( <i>Education</i> )
NN	Service de santé et d'action sociale ( <i>Health and social work</i> )
OO	Services collectifs, sociaux et personnels ( <i>Other social services</i> )
PP	Services domestiques ( <i>Household services</i> )
QQ	Services extra-territoriaux ( <i>Out-territorial services</i> )
RR	Services de conseils aux entreprises ( <i>Consulting services</i> )